

INFO AAFB

*LETTRE D'INFORMATION DE
L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES
FRANCOPHONES DE BELGIQUE ASBL*

MAI 2021

SOMMAIRE

Édito	4
Marie-Laurence Dubois	
2020 une année où l'on s'est réinventé	5
Sarah Lessire	

Actions politiques et fédératives

Et si... Archives et Création se rencontrent ? Une journée où deux secteurs de la culture se croisent	6
Sarah Lessire	
Le projet « Archives de Quarantaine » : les archivistes belges unis pour la sauvegarde des sources du confinement	9
Lionel Vanvelthem	
Le projet Archives de Quarantaine vu par deux stagiaires	12
Luna de Kerchove d'Exaerde, Emile Vermaut et Sarah Lessire	
La parole aux professionnel·les du secteur de la gestion de l'information	14
Aurore Wuyts et Sara Tavares	
Journée de formation sur le plan interne d'urgence et le plan de sauvegarde et d'urgence pour les collections	15
Sarah Lessire et Thierry Delplanq	

Suites concrètes de notre plaidoyer

Une déclaration gouvernementale fédérale porteuse d'espoirs pour notre secteur !	17
Marie-Laurence Dubois	
Une avancée pour le secteur... La réduction du délai de conservation des pièces comptables en Région wallonne	18
Sarah Lessire	
Début des discussions sur le nouveau cadre pour les centres d'archives privées	22
Sarah Lessire et Ludo Bettens	

Activités de nos groupes de travail

Groupe de travail « Administrations publiques et pouvoirs locaux »	23
Sarah Lessire	
Groupe de travail « Avenir du secteur »	24
Sarah Lessire et Ludo Bettens	
Groupe de travail « Règlement général sur la protection des données » : état d'avancement	25
Camille Vanbersy	

Représentation/relations publiques/publications

Participation de l'AAFB au Salon de l'orientation organisé par le SIEP	26
Les interventions de l'AAFB	27
On parle de nous	28

Archives et valorisation

Huit ans et vingt-huit kilomètres plus tard. Des montagnes de papier hors les murs du SPF Finances	29
Romain Durieux	
Un patrimoine (à mettre en) commun. Les enjeux de la gestion des archives produites dans le cadre de la colonisation	35
Bérengère Piret et Marie Van Eeckenrode	

Communications

Préserv'info - le salon de la gestion et préservation de l'information en Belgique	40
Sarah Lessire	
Assises des archives en Fédération Wallonie-Bruxelles : quel futur pour la mémoire ?	41
Petit topo sur nos membres en 2020	42
Sarah Lessire	
Assemblée générale	43
Sarah Lessire	
Devenir et être membre de l'AAFB	44
Notre programme de formation	45

ÉDITO

2021... GARDONS LE CAP !

■ Marie-Laurence Dubois

Avril 2020 – Avril 2021... Comme chaque année, l'Info-AAFB nous permet de faire le point sur les activités réalisées par notre association et sur les événements et actualités qui l'ont jalonnée...

2020 restera dans toutes les mémoires et les traces dans les archives y seront nombreuses. L'année où ce petit virus est venu bousculer nos vies professionnelles comme nos vies privées, l'année où les mots « confinement », « quarantaine », « tracing » et bien d'autres sont entrés dans notre réalité quotidienne... À notre mesure, les archivistes se sont mis au service de la société pour collecter et garder les traces de ce qui se vit, se pense et se fait depuis un an. Archiver le présent pour écrire l'histoire de demain, c'est une des missions principales de tout archiviste, le portail [« Archives de quarantaine »](#) continue à évoluer et nous vous invitons à découvrir la série de podcasts [« vis ma vie d'archiviste confiné-e »](#), une belle manière de découvrir la diversité de nos réalités professionnelles et de connaître un peu mieux chaque collègue...

À travers les pages qui suivent, vous découvrirez que malgré le contexte, notre secteur a pu continuer le travail de conscientisation et de persuasion des acteurs politiques et engranger certaines avancées notamment dans la déclaration de politique de gouvernement fédéral qui s'est mise en place en octobre 2020. Enfin, les activités de l'AAFB se sont également adaptées au contexte virtuel et de nombreux webinaires et formations ont permis aux membres et à un public de professionnels d'échanger et d'apprendre sur nos pratiques et nos réalités respectives. Je tiens à remercier particulièrement Sarah Lessire, la coordinatrice de notre association, pour sa capacité à rebondir et pour ces belles compétences organisationnelles qu'elle met chaque jour au service de notre association !



À quelques semaines d'une assemblée générale de l'AAFB importante pour notre association, je voudrais, cher-e membre, vous inviter à participer activement à celle-ci et plus généralement à vous impliquer dans votre fédération professionnelle. En effet, non seulement nous allons voter les nouveaux statuts, mais aussi renouveler l'ensemble de l'équipe du Conseil d'administration. Ces étapes sont toujours des moments fédérateurs qui montrent la vivacité de notre démocratie interne. Chaque membre y a sa place et peut contribuer à faire progresser les enjeux liés à notre profession.

Après six années comme présidente, je passerai donc la main aux collègues pour poursuivre les projets en cours et porter encore plus loin la visibilité de l'association. Six années riches en rencontres, en débats, en longues soirées à finaliser les textes et à réfléchir aux actions à mener... J'en retiendrai surtout la fierté de représenter une association professionnelle qui ose le débat interne et qui ose dénoncer certaines positions quand celles-ci mettent en danger les archives ou les rouages de notre démocratie, qui permet à ses membres de s'approprier les défis qui se bousculent pour cette profession aux multiples casquettes et qui attire de plus en plus de jeunes à s'engager dans ce métier du 21ème siècle!

Merci à chacun et chacune pour nos échanges et plein succès aux prochains administrateurs et administratrices !

2020 UNE ANNÉE OÙ L'ON S'EST RÉINVENTÉ

Les conséquences du confinement et du télétravail sur l'AAFB

■ Sarah Lessire

Alors que l'AAFB entamait sa deuxième année de professionnalisation, la crise sanitaire est venue perturber l'organisation du travail et nos activités dès mars 2020. Comme de nombreuses associations, centres d'archives et entreprises, le télétravail est devenu la norme, et bien entendu pour moi-même en tant que coordinatrice. Il s'agissait d'une toute nouvelle organisation du travail puisque le télétravail n'était pas prévu de manière structurelle au sein de l'association. Heureusement, nous avons pu continuer d'assurer nos missions d'accompagnement, de fédération du secteur et de sensibilisation des politiques.

Dès mars, toutes nos réunions ont dû se dérouler en visioconférence. Nous avons donc organisé nos premiers groupes de travail, nos premiers conseils d'administration à distance, mais surtout notre première assemblée générale (AG) en juin 2020, qui s'est déroulée pour la première fois de manière virtuelle. Ce mode de fonctionnement a rendu possible les réunions et le maintien d'un lien avec nos membres.

Malgré les inconvénients des visioconférences (manque de convivialité, prises de parole différentes, etc.), nous tirons un bilan plutôt positif de ce fonctionnement. Par exemple, nous n'avions jamais eu un taux de représentation des membres à l'AG aussi élevé. Cependant, tenir une AG en distanciel n'est pas une chose évidente :

nous étions par exemple dans une grande insécurité juridique pour effectuer des votes valables pour le renouvellement des administrateurs·trices et la modification des statuts. Effectivement, ce type de vote demande un anonymat et donc d'avoir recours à des bulletins secrets, une opération impossible à organiser sans recul. Cette situation nous a donné l'occasion d'interroger nos modes de fonctionnement pour les prochaines réunions. Néanmoins, nous sommes impatient·es de pouvoir vous retrouver en présentiel autour d'un café et d'un biscuit lors de nos activités et nos AG. Le projet Archives de Quarantaine nous a également permis de garder un lien avec vous.

En 2020, plusieurs activités ont dû être annulées ou reportées (l'atelier « Et si... Archives et création se rencontrent ? », l'atelier « Arcateg » et la formation « Plan d'urgence »). Nous avons dû revoir à la baisse le nombre d'activités programmées puisque le présentiel n'était plus possible. Pour ce premier semestre 2021, nous avons anticipé les contraintes des mesures sanitaires en prévoyant l'ensemble de nos formations en ligne. Vous retrouverez le programme complet à la page x.

Nous vous remercions pour votre fidélité à l'AAFB et votre soutien au quotidien ! Au plaisir d'échanger avec vous et de vous retrouver.



Conseil d'administration du 22 octobre 2020 via Zoom

Et si... Archives et Création se rencontrent ? Une journée où deux secteurs de la culture se croisent

Liège, 16 janvier 2020

■ Sarah Lessire

En partenariat avec Incidence, la Fédération de la Créativité et des Arts en amateur, nous avons organisé une journée de rencontre entre le secteur des archives et les CEC, centres d'expression et de créativité, le 16 janvier 2020.

Accueillis par les Ateliers du Texte et de l'Image (ATI) à Liège, les participants – archivistes et animateurs des CEC – ont pu apprendre davantage sur les missions et les collections de ce centre d'archives, mais également découvrir un projet du CEC La Marelle.

Pourquoi cette journée ?

Cette collaboration est le fruit de la journée « Archives, citoyenneté et interculturelisme » organisée dans le cadre de la Journée internationale des archives de 2017. Durant celle-ci, la découverte du secteur des archives et des missions des centres par Isabelle Gillard, directrice d'Incidence, a directement fait écho à des partenariats possibles entre nos deux secteurs. Nous sommes partis du constat suivant : le métier de l'archiviste et les missions des centres d'archives souffrent de méconnaissance de manière générale. Il s'agit surtout d'un secteur méconnu par les autres opérateurs du socioculturel. De manière générale, les opérateurs culturels se connaissent peu et n'identifient donc pas les possibles partenariats.

Au programme de la journée...

Découvrir le travail et les missions des uns et des autres, échanger sur les pratiques de médiation et de la valorisation, rêver et imaginer des coopérations possibles entre CEC et centres d'archives étaient au programme de cette journée.

Les objectifs de cette rencontre étaient donc multiples : mise en réseaux des acteurs socioculturels de secteurs différents, questionnements et réflexions sur les pratiques professionnelles, échange de pratiques et d'expériences, etc.



Le programme de la journée a débuté par la visite des Ateliers du Texte et de l'Image et de ses collections. Cette ASBL a pour mission la gestion, la conservation et la valorisation du fonds Michel Defourny. Ce dernier rassemble aujourd'hui quelque 90 000 ouvrages spécifiques à la littérature jeunesse et, plus largement, à la littérature graphique. Il regorge d'« indispensables » publications qui jalonnent l'histoire du livre pour enfants et offre un panorama de sa créativité à travers les époques et les pays.

L'après-midi, nous avons eu le plaisir de découvrir le projet « La coulée verte » du CEC La Marelle et comment ce dernier s'inspirait de l'histoire et du patrimoine de la ville de Liège. « La coulée verte » est un projet d'art urbain collectif dont l'objectif est de créer du lien entre deux quartiers. Le projet s'inspire de plusieurs œuvres – celle de Lea Anderson à San Diego (Californie) et « Se lier à la montagne » de Maria Lai à Ulassai (Sardaigne) –, mais surtout de l'histoire du quartier et de son transporteur aérien qui peu après la Première Guerre mondiale reliait les deux sièges du charbonnage de La Haye (exploitations de Saint-Gilles et du Laveu) afin d'évacuer le schiste houiller.

Le projet s'inspire de plusieurs œuvres – celle de Lea Anderson à San Diego (Californie) et « Se lier à la montagne » de Maria Lai à Ulassai (Sardaigne) –, mais surtout de l'histoire du quartier et de son transporteur aérien qui peu après la Première Guerre mondiale reliait les deux sièges du charbonnage de La Haye (exploitations de Saint-Gilles et du Laveu) afin d'évacuer le schiste houiller.

Tout au long de la journée, Imène Mecellem (Incidence) et Sarah Lessire (AAFB) ont proposé aux participants différentes animations et échanges pour questionner leurs pratiques et explorer les partenariats possibles. En outre, après les présentations de chaque secteur, les participants divisés en groupes ont été invités à réfléchir à la mise en place d'un projet commun de médiation.



Ces échanges ont permis une meilleure compréhension des missions et métiers de chacun et ont mis en lumière de nombreuses possibilités de partenariat. Nous espérons qu'à la suite de cette journée nous aurons l'occasion de voir fleurir les différents projets mêlant archives et créativité.



« Lorsque je me suis inscrite, je n'avais aucune attente, mais le propos de cette journée était prometteur : créer des passerelles, trouver d'autres formes de médiation afin de mettre en valeur nos collections d'archives... Au final, je n'ai pas perdu mon temps ! J'ai vécu cette journée comme un long brainstorming. Les participants étaient intéressants et leur rencontre m'a permis de rêver à de nouveaux projets de collaboration. Certains se concrétiseront à court ou moyen terme. »

Min Ae ETIENNE, attachée de conservation au Musée des Transports en commun de Wallonie

Le projet « Archives de Quarantaine » : les archivistes belges unis pour la sauvegarde des sources du confinement

■ Lionel VANVELTHEM

Historien et archiviste à l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES)

Le 12 mars 2020, après une longue réunion du Conseil national de sécurité, le gouvernement belge, alors en affaires courantes, ordonnait la fermeture des écoles, des cafés, des restaurants, etc., ainsi que l'annulation de l'ensemble des rassemblements culturels, sportifs ou festifs sur tout le territoire, et ce afin de lutter contre la (première) vague de la pandémie de Covid-19 en Belgique.

Cette situation exceptionnelle a donné lieu à de nombreuses manifestations inédites et assez atypiques, des fameux applaudissements de vingt heures en l'honneur du personnel soignant aux files à n'en plus finir aux abords des supermarchés, en passant par les dessins d'enfants confinés, les émouvants « Tout ira bien » et autres ours en peluche apposés aux fenêtres des maisons. Elle a également, par la force des choses, suscité la production d'un volume important d'archives, en grande partie numériques, tant publiques que privées. Nombreuses sont en effet les personnes de tout âge qui, au sein de la population, ont créé du contenu spécifique lié à leur « quotidien confiné » ; nombreuses également sont les organisations et les entreprises qui ont dû revoir de fond en comble leur protocole et leur manière de fonctionner (extension massive du télétravail, mise en place de visioconférences, modification des workflows, changement d'organigramme, etc.), engendrant entre autres leur lot de circulaires et de documents spécifiques estampillés Covid-19 ; nombreux enfin sont les organismes de recherche et les revues (en sociologie, en sciences politiques, etc.) qui ont pris à bras-le-corps la problématique du confinement et de son effet sur la société.

Mais une fois cette crise majeure derrière nous, que deviendront ces « traces du confinement » ? C'est une question qui a rapidement été posée par un groupe conscient de la nécessité de collecter ces sources : au départ des deux principales



© Marie Meyer, Saint-Servais, 6 mai 2020

associations professionnelles du pays – l'AAFB et la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie (VVBAD) –, ce groupe a mis sur pied le projet « Archives de QuarantaineArchief » (AQA). La réflexion sous-jacente à l'origine de ce projet était la suivante : en l'absence de campagnes de collecte bien définies, de nombreuses sources historiques, pourtant essentielles à la documentation de cette période et de ses impacts, risquent tout simplement de disparaître à plus ou moins court terme. En effet, si de nombreuses archives institutionnelles publiques finiront certes par rejoindre les rayonnages des Archives de l'État et par être disponibles à la consultation et à la recherche, d'autres documents plus officieux pourraient très facilement finir « à la corbeille » : on pense notamment aux photographies, vidéos ou enregistrements de la vie de tous les jours, mais également plus globalement à tous types de documents en rapport avec la réorganisation du travail, la redéfinition des liens sociaux et des libertés individuelles, les manifestations culturelles « en distanciel », les nouveaux défis de l'enseignement, le vécu des travailleurs et travailleuses (notamment du personnel « sur le front », comme celui des soins de santé ou des secteurs dits essentiels), les activités syndicales et

associatives (comme la réalisation de masques « maison » ou l'aide aux personnes précarisées), la question des maisons de retraite, le secteur de l'Horeca, etc.

ARCHIVES DE QUARANTAINE ARCHIEF

Le projet AQA est né d'une volonté commune, de la part d'un petit noyau d'archivistes, de conscientiser le public le plus large possible à la nécessité de conserver ces nombreuses « traces du confinement ». Sa vitrine principale a été mise en ligne le 14 avril 2020. Il s'agit d'un portail Web bilingue ayant trois objectifs centraux : collecter et mettre en valeur un maximum d'initiatives citoyennes ou de témoignages en lien avec le confinement et la pandémie de Covid-19 ; répercuter les actions des gestionnaires de l'information et de la documentation (archivistes, records managers, documentalistes, etc.) en matière de collecte et de conservation à long terme des sources ; enfin, donner à ces gestionnaires un ensemble d'outils et de « recueils de bonnes pratiques » pour mener à bien cette mission. La finalité de tout cela ? Non seulement mettre à disposition des prochaines générations d'historiens et d'historiennes un corpus de sources plurielles, « polyphoniques » sur lesquelles elles pourront travailler, mais également donner à toute personne de la société civile la possibilité de consulter sur le long terme des sources fiables, garanties sans *fake news*, concernant la période que nous vivons en ce moment.

Au-delà de ces trois objectifs, il s'agissait aussi de dépoussiérer l'image de l'archiviste, trop souvent encore cantonnée à celle d'une âme solitaire travaillant sur des « vieux papiers » dans un sous-

sol humide. Nous voulions en quelque sorte de montrer au grand public que, de nos jours, les métiers de l'information sont au contraire centrés sur un esprit collaboratif et de partage, sur la mise à niveau constante de nos pratiques d'archivage et sur l'ouverture au monde. Cet esprit collaboratif a été particulièrement visible au cours de l'année 2020, durant laquelle des archivistes de différents secteurs (archives publiques et communales, archives privées, archivistes indépendants, etc.) et de différentes régions du pays ont pu travailler en bonne entente, avec un but commun, clair et précis.

Alors qu'il fêtera bientôt son premier anniversaire, quel est l'avenir du projet AQA ? En ce moment, la pandémie de Covid-19 ne faisant (malheureusement) pas (encore) partie de l'histoire ancienne de l'humanité, le portail Web mis en place continue d'être régulièrement mis à jour, grâce à l'implication d'une petite équipe d'archivistes qui y travaillent pour la plupart bénévolement. Mais quand bien même nous retrouverions une vie normale, le projet n'est pas du tout voué à disparaître, et ce principalement pour deux raisons. La première est que la fin de la pandémie ne marquera évidemment pas la fin de son histoire ni de son archivage, au point qu'il sera sans aucun doute nécessaire de poursuivre pendant un certain temps la veille documentaire à son sujet. La seconde est plus fondamentale : elle concerne la conservation et la consultation future de ces sources, ainsi que leur bonne indexation. Maintenant que de nombreux services d'archives du pays ont participé à l'aventure AQA, quelle suite donner aux collectes qu'ils ont réalisées ? Peut-être la plate-forme Web se dirige-t-elle vers une étape plus ambitieuse : non plus être simplement une vitrine des collectes réalisées et un recueil d'outils à destination des archivistes, mais bien un véritable agrégateur de contenu reprenant, sous une forme plus systématique, les différentes sources collectées et disséminées aux quatre coins du pays ? Affaire à suivre.



Mémoire de Quarantaine à Namur: mise en place et premier bilan

28 janvier 2021 / Archives de la Ville de Namur

Un article de l'équipe du projet Mémoire de Quarantaine Amandine, Aude, Françoise et Nicolas Genèse 18 mars 2020, suite à l'épidémie de COVID-19 qui touche notre pays, un confinement généralisé est décrété par les autorités gouvernementales. Totalement inédite, cette situation... Lire la suite »

Capture d'écran de la rubrique "Outils" de la plateforme



Conventions de don – Archives communales

4 août 2020 / Virginien Horge, Ville de Mons

L'exemple de la Ville de Mons Dans un premier article sur les conventions, nous sommes revenus sur l'importance des conventions de don dans un projet d'archivage. En effet, avant de lancer un projet au niveau d'une Ville ou d'une commune... Lire la suite »

d'enrichir sous un nouvel angle encore l'important corpus de sources qui sera disponible aux citoyens et citoyennes de demain.

Envie de vous impliquer ou d'en savoir plus ? N'hésitez pas à prendre contact avec l'AAFB.

Quelques ressources sur le projet

- DELABIE Florian, « Covid-19 : comment des archivistes belges ont créé les Archives de la Quarantaine ».
- FRERES Sarah, « Le temps du coronavirus archivé », *Imagine demain le monde*, n° 141, novembre-décembre 2020, p. 84-88.
- KOCKARTZ Aline, « Archiver la période inédite de confinement. Entretien avec l'équipe de l'IHOES », *Salut et Fraternité*, n° 110, juillet-septembre 2020, p. 11.

Enfin, à l'heure de finaliser ces lignes, notons qu'un nouveau projet sera bientôt disponible sur le portail AQA : une série de podcasts qui a l'ambition de plonger en plein cœur des métiers de l'information durant cette curieuse année 2020... Une série qui mettra en avant les témoignages et les impressions de celles et ceux qui ont continué coûte que coûte à collecter, trier, inventorier, conserver ou encore communiquer des archives malgré les nombreuses difficultés logistiques propres à la crise sanitaire... Une façon



Le projet Archives de Quarantaine vu par deux stagiaires

■ Luna de Kerchove d'Exaerde, Emile Vermaut et Sarah Lessire

En 2020, l'AAFB a eu le plaisir d'accueillir deux étudiantes de l'UCLouvain dans le cadre de leur stage de premier master en histoire et archives. Luna et Émilie sont venues en soutien pour le projet Archives de Quarantaine, né pendant le confinement. Les deux étudiantes ont été encadrées par Sarah Lessire, coordinatrice de l'AAFB et par Véronique Fillieux, archiviste à l'UCLouvain.

Un stage en confinement

La spécificité de ce stage est qu'il s'est déroulé exclusivement à distance en raison du confinement et de la crise sanitaire. Étant confinés, de nombreux étudiants ont rencontré des difficultés à trouver un lieu de stage : c'est pourquoi l'AAFB a souhaité encadrer deux étudiantes.

Zoom sur le déroulement de notre stage

À cause du confinement, ce stage s'est exclusivement réalisé en ligne. Nous n'avons pu rencontrer les membres de l'association autrement que par écran interposé. Cela a posé quelques difficultés : nous étions tributaires des réponses par mails et, étant habituées à un monde d'instantanéité, il était parfois frustrant de devoir attendre plusieurs heures, voire jours, pour recevoir une réponse. Notre travail au sein de l'association s'est déroulé en trois temps.

Tout d'abord, nous avons été mises à contribution pour analyser et répertorier les initiatives mises en place dans les autres pays francophones en vue de récolter les sources de la crise sanitaire. Pour ce faire, nous avons donc dépouillé de nombreux sites Internet de divers associations et centres d'archives. Cela nous a permis de nous poser des questions autour du public cible de la plateforme Archives de Quarantaine. En effet, celle-ci se veut

être accessible à tous, mêlant articles spécifiquement destinés aux archivistes et articles destinés au grand public. Par exemple, les articles créés dans le cadre des groupes de travail devaient être écrits de manière à ce qu'un public de non-initiés comprenne non seulement le contenu de l'article, mais en tire également des enseignements bénéfiques sur la réalité du métier d'archiviste.

Nous avons pu faire le constat suivant : le grand public méconnaît le rôle et le métier de l'archiviste. Les archivistes et leur travail – bien qu'essentiels pour la société –, sont inconnus du grand public. C'est ainsi que nous avons remarqué le caractère aussi bien novateur qu'unique de cette plateforme. Dans un deuxième temps, nous avons commencé à **contacter les producteurs d'initiatives et de témoignages** en vue d'entamer le processus d'archivage. Là aussi, il était frustrant de ne pas pouvoir rencontrer ces personnes et d'être tributaires d'un dialogue par courriel. Effectivement, les réponses par mails étaient parfois lacunaires ou tardaient à arriver. Cependant, cela nous a permis de mieux appréhender certaines réalités du métier d'archiviste, dont le fait que chaque versement d'archives et chaque situation ont leurs propres spécificités.

Lors des différents échanges, différentes questions se sont posées telles que la propriété intellectuelle, l'anonymat ou la communicabilité. Ces questions se posent d'autant plus qu'archiver des initiatives citoyennes natives d'Internet est un phénomène peu courant. Les règles et cadres établis dans les contextes habituels de l'archivage papier n'étant plus de mise, il convient par conséquent d'en créer de nouveaux, avec toutes les questions et réflexions que cela amène.

Enfin, nous avons **participé à des groupes de travail** autour de quatre thématiques ; les métadonnées, les conventions, l'archivage du Web et les témoignages oraux. Ces groupes ont été constitués pour répondre aux questions les plus fréquentes afin d'aider les archivistes et centres d'archives dans leurs démarches. Nous avons dès lors été mis en relation avec des archivistes spécialistes dans ces différentes branches. Finalement, cela nous a permis de rédiger des articles qui sont actuellement publiés sur la plateforme. Cela nous a surtout permis de comprendre comment les différents archivistes travaillent et comment les différents centres d'archives fonctionnent, mettant ainsi en lumière l'importance du métier d'archiviste, mais aussi des moyens budgétaires et humains dans les centres d'archives.

Les archivistes de demain dans un monde numérique

En conclusion, nous nous sommes rendu compte que dans un monde où le virtuel côtoie le réel, et l'a même remplacé lors du confinement, les professionnel·les ont dû et devront tenir compte de ce changement dans la gestion d'archives. Voilà pourquoi ce stage était d'un intérêt tout particulier pour nous, futures archivistes. Il nous a permis d'intégrer les enjeux du secteur des archives et également de nous poser les questions

desdites adaptations à faire et de ce qu'il faut apprendre pour pouvoir, une fois devenues archivistes, être pleinement compétentes dans tous les aspects du travail. De plus, *Archives de Quarantaine* étant un projet commun entre plusieurs organisations, nous avons pu également rencontrer des personnes qui, bien que faisant le même métier, travaillaient dans des contextes si différents qu'ils ne vivaient pas du tout cette nouvelle situation de la même manière».

« Tous avec leur propre vécu ont dû collaborer et communiquer – parfois avec difficulté comme nous avons pu le constater – pour réussir un projet commun. »



La parole aux professionnel·les du secteur de la gestion de l'information.

■ Aurore Wuyts et Sara Tavares Gouveia

Vous l'attendiez toutes et tous ? Ça y est ! En juin 2020, l'AAFB a lancé sa grande enquête auprès du secteur !

À la suite du constat d'échec de l'enquête sur les pratiques archivistiques de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), l'AAFB a décidé de lancer une large consultation auprès de ses membres et des autres acteurs·trices actifs·ves dans les domaines de l'archivage et du management de l'information. L'enjeu est de taille. Car dans un contexte où des négociations politiques en faveur du secteur sont en vue, l'objectif est de disposer de données sur les pratiques et difficultés en matière de gestion et de préservation de l'information, de sa valorisation, de l'expertise existante et du cadre juridique en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est également l'occasion, au travers des profils des répondant·es, de dresser un panorama plus large de notre secteur (intitulés des postes, institutions, tâches effectuées, etc.)

Pour mener à bien cet ambitieux projet, l'AAFB collabore avec Mesydel, une spin-off de l'université de Liège spécialisée dans ce type de consultation. L'approche utilisée par Mesydel se base sur deux questionnaires successifs. Le premier a été conduit du 11 juin au 7 septembre 2020. Plus d'une centaine de personnes issues d'institutions fédérales, d'administrations et organismes publics, d'administrations publiques locales, de centres d'archives privées, d'associations, d'institutions d'enseignement, d'organisations mutualistes, de sociétés privées, d'indépendants et indépendantes... travaillant dans le secteur de la gestion de l'information ont ainsi répondu anonymement à une centaine de questions. Ces dernières s'articulent autour de cinq thématiques : les enjeux relatifs à la numérisation, la gestion des archives physiques, la valorisation, la formation et les enjeux de coopération et de collaboration au sein du secteur. Les résultats de ce premier tour, présentés en octobre 2020, sont intéressants à plusieurs niveaux. Les répondant·es ont ainsi mis en évidence **les difficultés liées à la gestion des informations numériques** et en ce compris les contraintes juridiques identifiées, mis en avant une

volonté d'acquérir des stratégies pour la numérisation, fait part de leurs difficultés face à la gestion des archives physiques. Elles·ils ont également manifesté une volonté de voir se **développer les offres de formation initiales et continues**, afin qu'elles soient en adéquation avec la réalité des pratiques, mis en évidence **un manque criant de ressources aussi bien humaines, financières, matérielles ou intangibles**, comme la reconnaissance ou le support hiérarchique. Enfin, il est ressorti une forte volonté d'**uniformiser les pratiques** de gestion d'archives et de l'information. Et surtout de **développer un réseau et une politique de coopération/mutualisation** plus forte.

Tous ces constats poussent évidemment l'AAFB à se questionner sur son rôle, actuel et futur. Et la question d'un futur Centre d'excellence, pour lequel la majorité a porté un grand intérêt, est également au cœur de cette réflexion.

Ces premières analyses ont été le fondement du second tour de l'enquête. L'objectif de ce second questionnaire est double. D'une part, il vise à proposer aux répondant·es du premier questionnaire un retour synthétique sur les principaux résultats obtenus. Celles-ci et ceux-ci peuvent alors se positionner au regard de l'avis du groupe et ainsi confirmer, infirmer ou nuancer l'analyse proposée, au regard de leur expérience. Cela permet ainsi d'approfondir une série de thématiques tout en s'assurant de la validité de l'interprétation de l'analyse.

Et d'autre part, il vise également à questionner les répondant·es sur des thématiques émergeant des réponses du premier questionnaire. Cela permet de donner la parole sur des sujets moins visibles, mais qui ont été pointés par certain·es comme importants.

Le but est donc bien de partir des constats et de la synthèse pour amener des propositions concrètes. Et ce afin de brasser de façon très large, le paysage des pratiques archivistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce second tour a été lancé en janvier 2021 et est accessible jusqu'au 5 mars. Nous attendons avec impatience les analyses et le résultat de cette enquête. Ce dernier vous sera communiqué prochainement.

Merci pour votre précieuse collaboration !

Journée de formation sur le plan interne d'urgence et le plan de sauvegarde et d'urgence pour les collections

Namur, 7 octobre 2020

■ Sarah Lessire

Souhaitant continuer sur sa lancée, l'AAFB a programmé plusieurs formations en 2020. Le module RGPD a été à nouveau proposé aux membres le 5 février 2020. Ce dernier a rencontré une fois de plus un succès auprès des membres et non-membres.

Nous avons également proposé un nouveau module de formation intitulé « **Plan d'urgence** ». Initialement prévue le 30 mars 2020, la formation s'est finalement tenue le 7 octobre au Mundo-N, compte tenu de la crise sanitaire. Donné par Jacqueline Lambert (KBR) et Catherine Charles (BUMP), le module de formation a attiré plus de quatorze participants issus tant d'institutions d'archives, privées comme publiques, que d'universités ou de musées.

L'objectif de cette journée est de faire la lumière sur le plan interne d'urgence et le plan de sauvegarde et d'urgence pour les collections. Effectivement, en tant que gestionnaire d'institutions culturelles, le personnel est soumis à des obligations en matière de sécurité et de prévention. Les institutions sont dans l'obligation de mettre en place un plan interne d'urgence (PIU), qui s'occupe des personnes. Néanmoins, gérant des collections et du patrimoine culturel, il faut également penser à ce patrimoine et à sa sauvegarde en cas de sinistre. C'est pourquoi la mise en place d'un plan de sauvegarde et d'urgence pour les collections (PSUC) est nécessaire, mais non obligatoire. Les participants ont également pu mieux comprendre les différentes étapes de l'élaboration de ces plans d'urgence.

La matinée a été consacrée à comprendre et définir le PIU et le PSUC. De plus, la formation était centrée sur la complémentarité de ces deux plans et sur leur regroupement en un plan unique d'urgence et de sauvegarde des personnes et des collections. En effet, les deux plans répondent tous deux à des objectifs similaires, à savoir une protection maximale au travers d'une prévention optimale, mais également à des besoins similaires (disposer d'une documentation fiable et mise à jour, installations et matériel de base, etc.). Ensuite, la conception du PIU et du PSUC répond à des approches identiques : une gestion dynamique des risques par une connaissance tant de l'environnement que du facteur humain.

L'après-midi a été consacré à des retours d'expériences sur la mise en place de plans d'urgence et de sauvegarde des collections. Les participants ont pu découvrir l'expérience de la BUMP sur la mise en place de ces plans d'urgence. Cette journée a également été l'occasion pour les participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Les discussions ont été riches en échanges et en questionnements. Au terme de la journée, les participants ont manifesté le besoin d'une mise en place d'un groupe de travail au sein de l'AAFB pour continuer la réflexion et mutualiser les connaissances et bonnes pratiques dans le domaine. Cette demande sera concrétisée dans le courant de l'année 2021.



Une étape importante vers une mutualisation accrue des expériences

Thierry Delplancq

En 2014, en partenariat avec les comités belge et français du Bouclier bleu ainsi qu'Icomos Wallonie-Bruxelles, l'AAFB nous permettait de « prévoir l'imprévisible » à Mons. L'organisation in situ d'exercices pratiques démontrait alors à beaucoup d'entre nous que la mise en place d'un programme de sécurité au sein d'une institution nécessite un investissement important, mais aussi l'appui concret de différentes disciplines. Depuis, que ce soit dans le cadre des rencontres du Conseil des centres d'archives privées de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore à l'occasion de problèmes ponctuels rencontrés dans un dépôt, le sujet est réapparu de manière récurrente. On ne pouvait dès lors que se réjouir de la programmation par l'AAFB du module de formation « Plan d'urgence », du choix des premières intervenantes et de la présence de représentant-es de divers secteurs du monde des archives.

La sécurité dans les dépôts n'est bien évidemment pas une préoccupation neuve pour les archivistes. Il n'en demeure pas moins que l'élaboration de plans de prévention et d'intervention adaptés reste toujours complexe pour une grande majorité de centres. La multiplication des tâches, associée à la fréquente faiblesse des effectifs, ne permet en effet que rarement d'assurer la finalisation globale de ces plans. Dans le meilleur des cas, on constate que les stricts fondamentaux peuvent être assurés en étant parfois confortés par l'adoption de bonnes pratiques. Aujourd'hui, il apparaît très clairement que la dynamique doit venir des opérateur-trices de terrain et qu'une des seules chances d'atteindre le but désiré est d'avancer pas à pas. La sensibilisation des différents acteurs susceptibles d'intervenir dans le processus est également une étape essentielle. Dans un centre d'archives publiques locales, les sphères décisionnelle et opérationnelle doivent faire l'objet d'une approche spécifique. Ainsi, insérer les mondes de la gestion documentaire et du patrimoine dans les préoccupations d'un bourgmestre, dont le rôle est notamment réglementé par l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence, est une première piste. L'autre levier est bien évidemment celui de la ligne hiérarchique et des acteurs de terrain (zone de secours, service des Travaux, Service interne pour la prévention et la protection au travail, etc.).

Les communications présentées le 7 octobre 2020 démontraient que la transversalité et la complémentarité constituent indubitablement le chemin principal pour mener à bon port et dans sa globalité une politique de prévention. L'un des autres enseignements majeurs de cette journée est indéniablement le bénéfice que chacun-e peut retirer d'une approche systémique, de l'analyse préalable des forces et faiblesses ainsi que de la nécessaire priorisation des tâches. On attendra donc avec impatience la mise en place, au sein de l'AAFB, d'un groupe de travail consacré à la question de la sécurité afin de poursuivre les échanges d'expériences concrètes.

Une déclaration gouvernementale fédérale porteuse d'espoirs pour notre secteur !

■ Marie-Laurence Dubois

Les premiers jours d'octobre 2020, les Belges ont pu prendre connaissance du rapport des formateurs et de la déclaration gouvernementale qui en découle officialisant ainsi la mise en place d'un nouveau gouvernement fédéral pour la mandature 2019-2024. En tant que professionnel·les de la gestion et de la préservation de l'information, nous avons pris le temps d'analyser ce texte au regard des thématiques qui nous sont chères comme la bonne gouvernance, la numérisation, la transparence et la démocratie.

Les responsables politiques l'oublient souvent, mais les archives ne se résument pas uniquement aux archives patrimoniales. Au-delà de cette finalité, les gestionnaires de l'information occupent une place charnière dans notre société, venant en appui de toute institution, de tout

organisme public ou privé pour assurer la bonne gestion de leurs documents et données dans l'exercice de leurs activités.

Comme il est rappelé dans le rapport des formateurs, notre société et notre économie sont radicalement transformées par la révolution numérique. C'est pourquoi le thème du numérique et de la transformation digitale a été choisi par l'AAFB pour son mémorandum 2019-2024. Nous sommes donc heureux de voir que ces préoccupations sont en partie rencontrées dans ce texte.

Vous retrouverez l'ensemble de l'analyse de l'AAFB sur notre site archivistes.be



Une avancée pour le secteur... La réduction du délai de conservation des pièces comptables en Région wallonne

■ Sarah Lessire

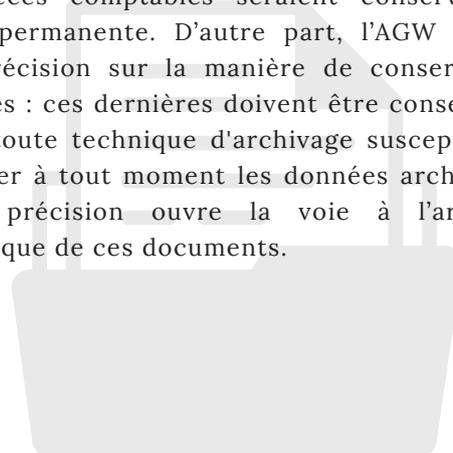
En 2020, nous avons pu assister à la concrétisation d'une revendication portée depuis de nombreuses années par l'AAFB : **la réduction du délai de conservation des pièces justificatives aux comptes**. L'arrêté du gouvernement wallon du 16 juillet 2020 vient effectivement modifier des dispositions prises par l'arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 5 juillet 2007 au sujet de la comptabilité communale et plus particulièrement de la durée de conservation des pièces comptables. Les communes et les CPAS en Région wallonne ne sont plus obligés de conserver ces documents pendant trente ans. Désormais, ces institutions communales doivent les conserver au minimum dix ans. Nous nous réjouissons de ces modifications permettant de rendre plus efficace le travail des archivistes dans les communes et CPAS.

Une revendication « ancienne » tant attendue

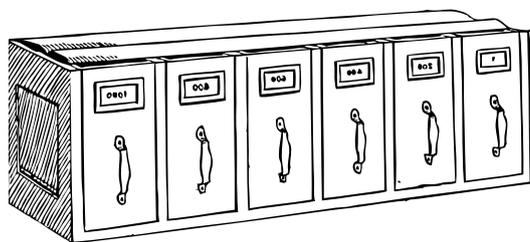
Depuis 2015, l'AAFB, soutenue par l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), a ouvert le débat en réclamant un délai de conservation de dix ans au lieu de trente ans pour les pièces justificatives aux comptes, sachant que le délai de dix ans était déjà d'application depuis plusieurs années dans la Région flamande. À l'aube des élections de 2019, cette revendication a été réaffirmée par les archivistes communaux dans le mémorandum 2019-2024 « Pour une mutation digitale réussie » de l'AAFB. Notre revendication a enfin été entendue à l'été 2020 du côté de la Région wallonne. Ces modifications auront des conséquences positives sur la gestion des archives communales en Wallonie.

Les avantages de l'arrêté

La demande des archivistes se fondait sur plusieurs constats et réalités de terrain. D'une part, conserver les pièces justificatives durant trente ans engendrait des problèmes de gestion au sein des pouvoirs locaux, et ce, vu le volume important de documents à conserver dans des conditions satisfaisantes. Les services d'archives ont fréquemment dû gérer jusqu'à plusieurs milliers de boîtes de pièces justificatives dont la consultation s'avérait pourtant rarissime. Désormais, les archivistes des pouvoirs locaux en Wallonie pourront appliquer le même délai qu'en Flandre et pourront bénéficier d'un gain de place important. Dans les faits, les archivistes aident quotidiennement les services communaux et établissent avec ces derniers la gestion des documents. Il revient de l'expertise de l'archiviste de juger pertinente ou non la conservation des pièces comptables au-delà du délai de dix ans qui, rappelons-le, est un délai minimum légal. Par exemple, plusieurs archivistes communaux ont décidé que pour les années exceptionnelles, celles de la crise sanitaire de 2020 et 2021 par exemple, les pièces comptables seraient conservées de façon permanente. D'autre part, l'AGW apporte une précision sur la manière de conserver ces archives : ces dernières doivent être conservées « selon toute technique d'archivage susceptible de restituer à tout moment les données archivées ». Cette précision ouvre la voie à l'archivage numérique de ces documents.



[1] Cette problématique est longuement évoquée dans un article de la revue Le Mouvement communal (n° 899 - juin/juillet 2015), qui invite le pouvoir politique régional à s'aligner sur la décision prise en Région flamande



Par ailleurs, soulignons également que le délai de trente reposait sur une contrainte juridique de la prescription. Les actes du receveur pouvaient être remis en cause jusqu'à trente ans. Il fallait dès lors pouvoir retourner dans les archives au cas où la responsabilité du receveur serait mise en cause. Depuis lors, le Code civil a été modifié et la prescription a été ramenée à dix ans.

Un gain de place non négligeable

À titre d'exemple, les Archives louviéroises estiment que cette décision leur permettra d'assurer l'élimination de près de 670 mètres linéaires (soit plus de 5300 boîtes) de documents de la Ville et du CPAS pour la période 1989-2009. Le service d'archives de la Ville de Charleroi estime quant à lui pouvoir éliminer environ 13600 boîtes d'archives soit soit 1,7 km linéaire. Le volume de ce type d'archives constitue pour la Ville de Charleroi en moyenne plus de 800 boîtes chaque année. Le gain de place pour chaque commune est donc considérable.

Et le rôle des archivistes dans les communes ?

Au sein des administrations communales, le rôle de l'archiviste est souvent négligé, mais il est pourtant essentiel à bien des égards. Tout d'abord, il faut noter que les communes sont des producteurs importants de documents. D'une part, une bonne gestion de ceux-ci est fondamentale pour la gestion de l'institution et donc pour son

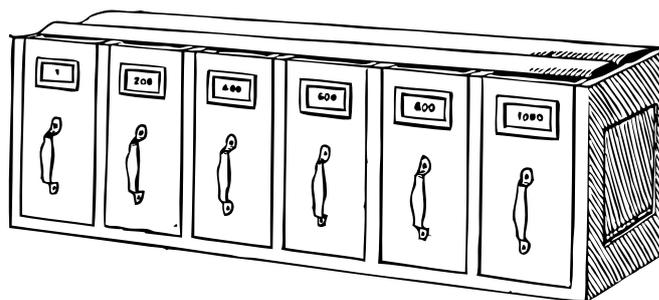
bon fonctionnement ; d'autre part, l'existence d'un service d'archives dans une commune permet de soutenir le travail des agents communaux grâce à l'expertise d'un personnel qualifié en gestion documentaire. Par ailleurs, une bonne gestion de l'information est un corollaire de la bonne gouvernance. C'est pourquoi l'AAFB encourage depuis de nombreuses années et consciencieusement les pouvoirs locaux à l'engagement d'un personnel qualifié en gestion des archives et de l'information.

Et en Région bruxelloise ?

Les archivistes communaux bruxellois doivent toujours conserver les documents comptables durant trente ans. Notre souhait est que la Région bruxelloise suive le pas des autres régions et modifie cette disposition légale. Il s'agit d'une mesure simple à mettre en place qui permet de faire face au problème d'espace dans les services communaux.

L'AAFB restera attentive et continuera la mobilisation afin que ces modifications soient également apportées à la gestion des archives dans les communes de la Région bruxelloise.

L'AAFB tient également à remercier le ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Dermagne, ainsi que l'ensemble de ses membres d'avoir concrétisé cette revendication tant attendue par le secteur.



Début des discussions sur le nouveau cadre pour les centres d'archives privées

■ Sarah Lessire et Ludo Bettens



Il est sans doute inutile de rappeler que les centres d'archives privées attendent depuis de nombreuses années la révision de leur décret. L'année 2020 et les années à venir seront décisives à cet égard, puisque la promulgation d'un nouveau texte légal régissant les centres d'archives privées est au programme du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). La mise en application du nouveau texte est attendue pour janvier 2023. Avant d'en arriver là, le chemin de la négociation risque cependant d'être encore long.

Pour rappel, le décret de 2004 relatif à la reconnaissance des centres d'archives privées est dépourvu d'arrêtés d'application et ce texte ne prend pas en compte les évolutions numériques auxquelles le secteur doit faire face. De plus, de nombreux pans du patrimoine archivistique sont menacés de disparaître à cause du manque de cadre légal et du sous-financement des centres d'archives depuis de nombreuses années.

En 2020, l'AAFB a mis les bouchées doubles afin de sensibiliser le politique à la nécessité de mettre en place une révision ambitieuse du décret telle que réclamée par le secteur. Ce dernier a en effet une vision claire de ce que devrait contenir ce nouveau texte. Ses revendications portent sur les points suivants :

1° Renforcer le secteur des archives privées à travers la valorisation de l'enveloppe budgétaire : ce secteur a toujours été le parent pauvre de la Culture en FWB. Depuis plus de dix ans, il fonctionne avec une enveloppe fermée (et quasiment jamais indexée). Il est indispensable que le décret garantisse la consolidation des structures existantes et leur fournisse enfin des moyens leur permettant de remplir correctement leurs missions et d'assurer la sauvegarde, dans de bonnes conditions, des traces multiformes de notre histoire.

2° Ouvrir le décret à la reconnaissance de nouveaux centres d'archives : si elle constitue une étape indispensable, la consolidation des acteurs existants n'est cependant pas suffisante. Des pans entiers d'archives restent actuellement non (ou insuffisamment) conservés. Le nouveau décret devrait permettre de reconnaître de nouveaux centres pour pallier cette situation. Cette ouverture ne devrait pas néanmoins concerner les centres à but lucratif.

3° Encourager les missions de conscientisation, de soutien et d'expertise remplies par les centres d'archives privées auprès des producteurs d'archives : nombre d'archives privées disparaissent parce que leurs producteurs ne sont pas conscients de leur intérêt ou parce qu'ils ne disposent pas des compétences nécessaires pour les gérer correctement. C'est le cas notamment de nombreux opérateurs culturels dont il importe de sauvegarder les archives car elles constituent la mémoire de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le nouveau décret pourrait pallier cette situation en encourageant les centres d'archives privées à apporter leur soutien aux producteurs d'archives (via l'élaboration de vadémécums, la mise en place de formations, des conseils individualisés, etc.). Renforcer cette mission de soutien et d'expertise induit de facto un travail supplémentaire pour les centres d'archives et devrait dès lors s'accompagner d'un soutien financier spécifique.

4° Prendre en compte le défi numérique : la disparition progressive du support papier au profit de supports exclusivement numériques constitue pour le monde des archives une révolution que le nouveau décret ne peut ignorer. Il convient d'aider le secteur à faire face au défi de l'archivage numérique en lui octroyant les moyens nécessaires (aux niveaux technique, humain, etc.). Par ailleurs, il serait important que le décret mette en place des leviers destinés à encourager les campagnes de numérisation d'archives.

5° Prévoir au sein de la subvention une partie dévolue au fonctionnement et aux activités et une partie emploi : cette distinction permettrait de faire appel à diverses lignes budgétaires pour assurer le financement du décret (entrée du secteur des archives au sein des accords du non-marchand). La partie emploi devrait permettre de couvrir les exigences que le décret imposera aux centres d'archives en matière de profils. Il est indispensable de prévoir une liaison de la subvention à l'index et une évolution permettant de prendre en compte l'ancienneté du personnel (augmentations barémiques).

6° Objectiver les critères de reconnaissance et, sur la base de ceux-ci, **concevoir différentes catégories de reconnaissance** : la mise en place de critères objectifs et d'une gradation des exigences sera un facteur de professionnalisation du secteur. Il conviendra néanmoins d'être attentif aux choix des critères de reconnaissance (qualitatif vs quantitatif) et de prendre en considération la diversité des réalités : ainsi, il serait opportun de réaliser l'évaluation de manière absolue et non sur une base comparative entre centres.

7° Prévoir la possibilité de recourir à des aides ponctuelles (de type aides en équipement).

8° Mener une réflexion sur les titres et profils exigés par le décret : le décret de 2004 imposait aux centres d'archives de disposer d'un responsable scientifique titulaire d'une licence en histoire (ou d'un diplôme équivalent) et d'un responsable administratif titulaire d'une licence en histoire, d'un diplômé en bibliothéconomie ou d'un brevet en bibliothécaire-documentaliste. Au cours des dernières décennies, de nouvelles filières (gestion de l'information, par exemple) se sont développées en parallèle à l'évolution du métier d'archiviste (notamment en lien avec la révolution numérique). Il importe, dans le cadre de la révision du décret, qu'une place puisse être faite à ces nouveaux profils.

9° Prévoir un triple avis pour le renouvellement de la reconnaissance (administration, instance d'avis et inspection) et prévoir un cadre clair pour l'inspection permettant un meilleur suivi des centres d'archives.

10° Maintenir l'organisation d'un réseau entre les centres d'archives privées : le décret de 2004 impliquait que chaque centre d'archives reconnu participe au Comité de pilotage. Cette option s'est avérée très utile pour mettre les centres en contact les uns avec les autres et a entraîné une professionnalisation du secteur.

La négociation d'un nouveau décret n'est jamais chose aisée, mais cette tâche est rendue plus complexe encore par la période de crise sanitaire qui frappe le monde depuis plus d'un an. La crise de la Covid-19 a bien sûr entraîné un ralentissement des négociations qui sont passées au second plan pour le gouvernement, obligé de répondre à l'urgence sanitaire. Cependant, confronté à un calendrier très serré (comme nous l'avons vu, le décret devrait entrer en application en janvier 2023), il ne pouvait être question pour le secteur de baisser la garde. D'autant qu'existe la crainte que les finances publiques ne soient soumises à une cure d'austérité post-Covid qui mettrait à mal la révision ambitieuse du décret ainsi que le refinancement du secteur. Aussi, l'AAFB et les centres d'archives privées ont-ils décidé de rédiger **une lettre ouverte à la ministre de la Culture**, Bénédicte Linard, pour l'interpeller sur **l'importance des archives dans la société et sur la situation alarmante des centres d'archives privées**. Publiée le 9 juin 2020 à l'occasion de la Journée internationale des archives, elle avait réuni les signatures de quelque 136 représentants du monde académique et de la recherche, mais aussi de personnalités issues de la société civile et du secteur culturel, prouvant, si nécessaire, le rôle essentiel joué par les archives en tant que garantes de la démocratie. Par la suite, ce texte a été diffusé sous la forme d'une pétition qui a récolté plus de 1000 signatures de citoyens et de citoyennes belges inquiets pour leur histoire et leur patrimoine (voir les commentaires ci-dessous). Cette pétition a été remise officiellement à la ministre Linard le 11 février dernier, à l'occasion d'une visite d'un centre d'archives privées (le CARHOP), organisée à son intention par l'AAFB, de manière à lui faire découvrir la réalité du terrain. Cette visite a été l'occasion pour le secteur d'échanger (en visioconférence, Covid oblige) avec sa ministre. Il s'agissait de la première rencontre de la sorte depuis 1994, date du début du soutien du secteur par la Communauté. Gageons que cette première est de bon augure pour la mise en place d'un décret ambitieux pour le secteur. Quoi qu'il en soit, les centres d'archives privées feront preuve de vigilance car le nouveau décret constitue pour eux une opportunité à saisir pour renforcer la professionnalisation du secteur et lui permettre enfin d'assurer ses missions dans des conditions optimales.

Quelques commentaires laissés sur le site abritant la pétition :

" La culture et l'histoire sont les pierres angulaires de notre société ! "

" L'histoire est un patrimoine qui ne peut ni ne doit disparaître. "

" Parce qu'on ne pourra pas dire que nous n'avions pas conscience de ce moment d'opportunité de changement vers une société plus respectueuse de l'ensemble de ses populations ! "

" Parce qu'il est important de sauver les archives de façon professionnelle. "

L'AAFB fonctionne depuis de nombreuses années avec des groupes de travail (GT). Ces derniers se réunissent autour de thématiques et sujets divers et sont créés soit à la demande des membres, soit à la demande du conseil d'administration en fonction des enjeux et négociations en cours. Les groupes de travail sont de véritables lieux d'échange de connaissance et d'expérience. Pour rappel, ces groupes sont ouverts à tous les membres de l'AAFB. Malgré le contexte particulier de 2020, nous sommes heureux que les GT aient pu continuer à se réunir en distanciel. Vous souhaitez qu'un GT s'empare d'une thématique particulière ? N'hésitez pas à nous interpeller par e-mail à secretaire@archivisites.be.



Groupe de travail « Administrations publiques et pouvoirs locaux »

■ Sarah Lessire

Le GT « Administrations publiques et pouvoirs locaux » regroupe principalement des archivistes communaux, mais il est ouvert à tous les archivistes provinciaux et des autres institutions publiques.

En 2020, le GT s'est réuni à deux reprises afin de discuter et de réfléchir à la manière de se mobiliser pour faire prendre conscience aux administrations publiques de l'importance de l'engagement de professionnels de la gestion et préservation de l'information. Plusieurs pistes ont été soulevées par les membres du GT : publication d'articles dans les revues de l'Union des villes et communes de Wallonie et de Brulocalis, interpellation des communes, etc.

Malgré la concrétisation d'une des revendications de l'AAFB, à savoir la réduction du délai de conservation des pièces justificatives aux comptes, le GT continue à se mobiliser sur cette question en Région bruxelloise, où le délai de conservation est toujours de trente ans. En novembre dernier, l'AAFB a interpellé le cabinet Clerfayt, en charge des pouvoirs locaux, afin de faire avancer le dossier.

Durant l'année 2021, le GT continuera de se réunir afin de concrétiser ces différents chantiers. Nous invitons évidemment les membres travaillant dans les administrations publiques et locales à rejoindre la dynamique !



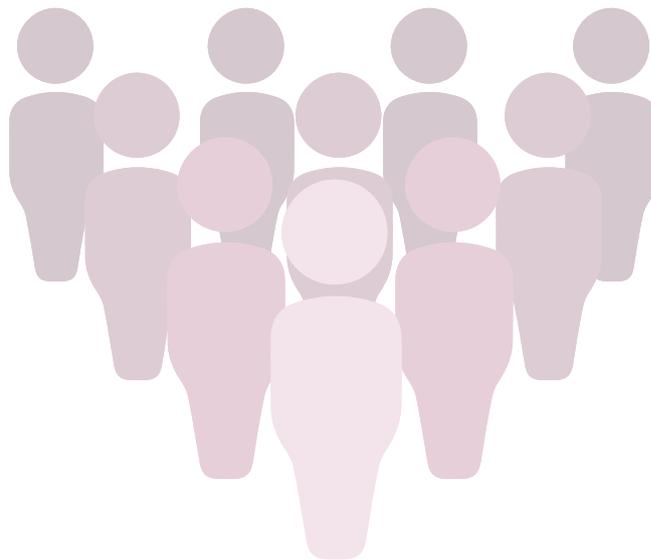
Groupe de travail « Avenir du secteur »

■ Sarah Lessire et Ludo Bettens

Malgré la crise sanitaire, le groupe de travail (GT) « Avenir du secteur » s'est réuni une dizaine de fois durant l'année 2020. Ce GT fonctionne depuis plusieurs années et regroupe principalement les représentants de centres d'archives privées. En 2020, il a poursuivi les travaux entamés en 2019, à savoir la réflexion et la négociation pour l'adoption d'un nouveau décret « archives privées ».

Pour rappel, la revendication n° 20 du Mémoire de l'AAFB, « Définir une législation organisant la protection des archives privées et la reconnaissance des centres d'archives privées en remplacement du décret de 2004 », est reprise dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Les enjeux sont donc importants pour le secteur qui se mobilise via le groupe de travail. La crise sanitaire a logiquement fait passer le décret « archives privées » au second plan des préoccupations des décideurs politiques. Craignant que la détérioration des finances publiques consécutive à la pandémie empêche une révision ambitieuse du décret (et notamment l'indispensable revalorisation de l'enveloppe budgétaire), voire qu'elle aboutisse à un enterrement pur et simple du projet, le groupe de travail a souhaité attirer l'attention de la ministre de la Culture, Bénédicte Linard, sur la situation du secteur. Le 9 juin 2020, à l'occasion de la Journée internationale des archives, il publiait une carte blanche signée par 136 représentants du monde académique, mais aussi du secteur associatif et culturel. Ce texte a ensuite été diffusé sous la forme d'une pétition qui a rencontré un vif succès, récoltant plus de 1000 signatures. Depuis novembre, le GT mène une réflexion sur les critères et les potentielles catégories du futur décret et se livre à une évaluation des moyens financiers qui devraient l'accompagner.

Par ailleurs, le groupe de travail a été également le lieu d'échange et de questionnement par rapport à la crise sanitaire et aux différentes mesures



imposées au secteur de la culture. L'AAFB a interpellé à plusieurs reprises le GT afin de collecter les chiffres des pertes et coûts supplémentaires engendrés par les mesures pour lutter contre la propagation de la Covid-19. À travers ces échanges, les membres du GT ont pu également partager leurs expériences relatives à leurs nouveaux modes de fonctionnement tels que le télétravail.

L'adoption du nouveau décret et celle de ses arrêtés d'application sont attendues pour une entrée en vigueur dès janvier 2023. Ce serait alors une victoire pour le secteur qui attend la révision de son décret depuis plus de dix ans. En attendant, les centres d'archives privées se doivent de rester mobilisés et de veiller à ce que le texte final soit ambitieux et réponde aux fortes attentes du secteur.

Le groupe de travail « Avenir du secteur » est ouvert à tout membre qui s'intéresse à la question des archives privées. N'hésitez donc pas à le rejoindre.

Groupe de travail « Règlement général sur la protection des données » : état d'avancement

■ *Camille Vanbersy*

Le RGPD, règlement général sur la protection des données, est maintenant un sigle bien connu de tous les citoyens, mais surtout des gestionnaires de l'information. Depuis 2018, tous les responsables de traitement de données à caractère personnel sont tenus d'établir un registre de ces mêmes traitements et les centres et services d'archives ne font pas exception. À la suite des formations organisées par l'AAFB en décembre 2019 et février 2020, un groupe de travail réunissant une partie des participants à ces formations a vu le jour afin de réfléchir en détail à la problématique du règlement général sur la protection des données, appliqué plus particulièrement au monde des archives.

Depuis octobre 2020, à raison d'une réunion par mois en moyenne, le groupe de travail échange sur ses pratiques et se donne pour objectif de réaliser dans un premier temps un registre des activités de traitement en lien avec le travail de l'archiviste. En effet, l'objet de ce groupe n'est pas de rédiger un registre reprenant l'ensemble des types de traitements de données à caractère personnel rencontrés dans les différentes institutions (gestion du personnel, de sa comptabilité...), mais de se centrer uniquement sur les traitements liés au travail de l'archiviste : collecte, tri, inventaire, valorisation, etc.

En effet, le traitement des documents d'archives a la particularité de reposer sur une exception prévue par l'article 89 du RGPD pour les traitements « à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques », précisée au titre 4 de la loi du 30 juillet 2018 transposant ce texte dans le droit belge. Une attention particulière doit notamment être apportée au sein du registre de traitement à la justification de l'utilisation des données pseudonymisées ou non; aux motifs selon lesquels l'exercice des droits de la personne concernée risque de rendre impossible ou d'entraver sérieusement la réalisation de la finalité ; et enfin, le cas échéant, l'analyse d'impact relatif à la protection des données lorsque le responsable du traitement à des fins de recherche scientifique ou

historique ou à des fins statistiques traite des données sensibles, dans le sens de l'article 9.1 du règlement. De même, lorsque le traitement archivistique repose sur la notion d'intérêt public, celui-ci doit être justifié[1].

Ce groupe de travail est composé d'archivistes issus d'institutions et d'organisations variées : centres d'archives privées, universités, communes, etc., ce qui lui permet d'avoir une vision large des réalités rencontrées dans le traitement des archives, dans les types de données traitées et dans les publics cotoyés. Il espère de la sorte que le registre qui sera mis à disposition des membres de l'AAFB au terme des travaux envisage la multiplicité des réalités des archivistes.

La réflexion initiale se base sur les registres rédigés par Virginien Horge pour le service des archives de la Ville de Mons et de Camille Vanbersy pour le traitement des archives au SAICOM, le souhait étant de proposer un modèle adaptable et reprenant les différentes étapes du traitement des archives dès les premiers contacts avec les donateurs ou déposants jusqu'à leur communication ou leur valorisation, en passant par le tri, le conditionnement et l'inventaire.

Ce registre sera à terme complété d'un « mode d'emploi » précisant comment il doit être utilisé, quels sont les éléments à personnaliser en fonction de ses propres réalités, etc. Enfin, les réflexions issues de la rédaction de ce registre de traitement permettront de nourrir dans un second temps la rédaction d'un code de conduite des archivistes détaillant des garanties pour les droits et libertés des personnes concernées reposant sur la mise en place de mesures techniques et organisationnelles et visant à respecter le principe de minimisation des données, tel que prévu par la loi.

Les travaux du groupe sont déjà bien entamés, mais la porte reste ouverte à toute personne disposant de quelques connaissances sur le sujet et souhaitant s'investir dans cette réflexion.

[1] Article 191 et 192 de la Loi du 30.07.2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Participation de l'AAFB au Salon de l'orientation organisé par le SIEP

Wavre, 6 mars 2020

■ *Laetitia Junk et Sarah Lessire*

Soucieuse de faire découvrir notre beau métier aux plus jeunes, l'AAFB a participé pour la première fois au Salon de l'orientation organisé par le SIEP (Service d'Information sur les Études et les Professions). Ce dernier s'est tenu les 6 et 7 mars 2020 à La Sucrierie à Wavre.

Pour représenter l'AAFB et parler du métier d'archiviste/gestionnaire de l'information, Laetitia Junk, gestionnaire de l'information et membre de notre association, a répondu positivement à notre invitation. Nous étions présentes le vendredi 6 mars où plus de 1500 jeunes ont déambulé à la rencontre des professionnels.

Une opportunité de parler du métier d'archiviste et de gestionnaire de l'information

Le Salon de l'orientation a pour objectif de permettre aux jeunes ou aux personnes en reconversion de rencontrer des professionnels de tout secteur afin d'échanger et de comprendre leur métier. C'était donc une opportunité pour l'AAFB de mettre en avant le métier d'archiviste et de gestionnaire de l'information, souvent méconnu par les plus jeunes. La 9e édition du salon proposait aux visiteurs de découvrir et de se découvrir à travers l'exploration de cinq « univers professionnels » (économie et législation, culture et communication, etc.). Chaque univers se composait de témoins et de démonstrations-métier.

Le vendredi 6 mars, nous étions présentes en tant que témoins afin de sensibiliser le public à notre métier, mais également de répondre aux questions que se posaient les visiteurs. Afin de susciter l'intérêt chez les jeunes, nous leur avons proposé une animation pour briser la glace et engager le dialogue. À l'aide d'un support visuel, nous leur avons demandé ce que leur évoquait le métier d'archiviste et ce qu'étaient pour eux de l'information et les archives. Cette animation nous a permis d'interroger la représentation et les préjugés du métier chez les jeunes. Sans surprise, à la question « C'est quoi un archiviste/une archive ? », nous avons eu des réponses telles que « cave », « poussiéreux », « vieux papiers », etc

Que retenir de cette journée ?

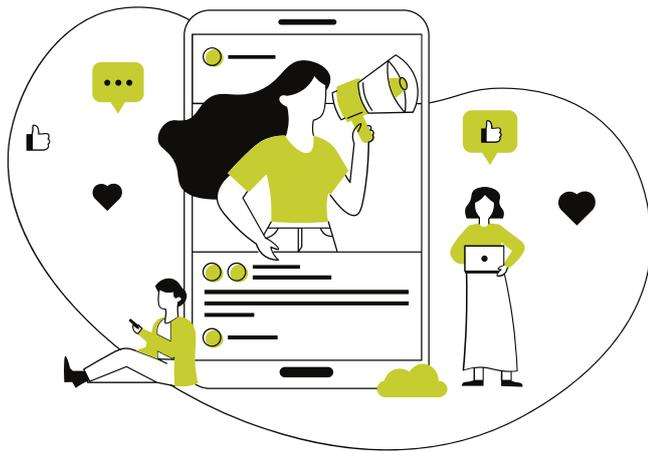
Le bilan de la journée est assez mitigé : en effet, nous avons pu échanger à plusieurs reprises avec des jeunes qui s'intéressaient aux études d'histoire ou étaient curieux de découvrir notre métier. Néanmoins, dans ce genre de salon, les jeunes participent à ce type de salon par le biais de l'école et donc d'une obligation scolaire et sont peu enclins à venir discuter avec les professionnels.

Cependant, cette journée nous a permis de nous rendre compte que les métiers de la gestion de l'information et celui d'archiviste sont méconnus du jeune public et souffrent encore d'une représentation stéréotypée. Nous devons donc continuer à être présents sur les réseaux sociaux, dans les écoles et dans ce genre de salon afin de mettre en avant les différentes facettes très riches de notre secteur.



Les interventions de l'AAFB

Réagir à des sujets d'actualité est l'occasion pour notre association professionnelle d'attirer l'attention du politique et du citoyen sur l'importance d'une bonne gestion et préservation de l'information. Cette année encore, plusieurs actualités médiatisées ont été l'occasion pour nous de rappeler les enjeux des archives et de la bonne gouvernance.



« L'original de la Constitution belge malmené ? » Réaction du VVBAD et de l'AAFB, septembre 2020

En septembre dernier, l'opinion publique a récemment été ébranlée par les unes de certains médias concernant la préservation de l'original de la Constitution de 1831. C'est en réaction à la teneur théâtrale de certains propos que l'AAFB et du VVBAD ont décidé de réagir.

À travers ce communiqué, nous avons souhaité attirer l'attention sur le manque de moyens tant financiers qu'humains alloués à la gestion et préservation des documents. Par ailleurs, l'objectif était également de rappeler l'expertise des professionnels de la gestion et préservation de l'information. Cet article a été à la fois publié sur notre blog

- [Archivistes.be](https://www.archivistes.be)

Il a également été relayé dans la revue Contemporanea

- <https://www.contemporanea.be/fr/article/20203-aan-het-woord-vvbad-aafb>

« L'affaire Chovanec, un exemple de l'importance d'un cadre légal pour les archives des cabinets ! » AAFB, octobre 2020

Au-delà de son aspect tragique, l'affaire Chovanec constitue également un exemple parmi tant d'autres montrant qu'une mauvaise gestion des archives et de l'information nuit à la transparence et à la bonne gouvernance.

Dans cet article, nous rappelons également la situation des archives des cabinets ministériels qui sans cadre légal clair ne sont pas conservées.

L'article a été publié sur [notre blog](#).

Le projet « Archives de Quarantaine » a mobilisé l'AAFB, mais également de nombreux membres durant l'année 2020. De nombreuses publications concernent donc ce projet qui a fortement été relayé dans la presse tout au long de l'année, offrant une belle visibilité au secteur.

« Le projet "Archives de Quarantaine", les archivistes au cœur de l'action », Virginien Horge et Marie-Laurence Dubois, août 2020

L'article rédigé par Virginien Horge, archiviste à la Ville de Mons, et Marie-Laurence Dubois retrace l'origine du projet « Archives de Quarantaine », ses objectifs, mais aussi montre les premiers résultats de ce projet.

L'article a été publié dans revue [Contemporanea](#) et également dans le numéro spécial des Cahiers de la Documentation 2020/3-4 (décembre 2020).

« Covid-19 : comment des archivistes belges ont créé les Archives de la Quarantaine », Florian Delabie, octobre 2020

Par cet article, Florian Delabie retrace le projet « Archives de Quarantaine » et met évidence la collaboration entre les archivistes autour de ce projet (archives publiques ou privées, archivistes francophones et néerlandophones, etc.).

L'article a été publié par Archimag.



On parle de nous !



« Coronavirus : il faut archiver les témoignages pour les générations futures »,

RTBF Culture avec Belga News, 15 Avril 2020.

- <https://www.rtbf.be/culture/litterature/deta-il-coronavirus-il-faut-archiver-les-temoignages-pour-les-generations-futures?id=10481937>

« Covid-19 : les associations d'archivistes belges compilent les témoignages »

Nicolas Rondelez dans RTBF Info, 15 avril 2020.

- https://www.rtbf.be/info/societe/detail_covid-19-les-associations-d-archivistes-belges-compilent-les-temoignages?id=10481640

« Les archivistes collectent vos infos », Jean-Michel Bodelet dans L'Avenir, 15 avril, 2020.

- https://www.lavenir.net/cnt/dmf20200414_01466579/les-archivistes-collectent-vos-infos

« Les archivistes se mobilisent pour documenter la crise du coronavirus et du confinement », Brigitte Doucet, 20 avril 2020.

- <https://www.regional-it.be/2020/04/20/les-archivistes-se-mobilisent-pour-documenter-la-crise-du-coronavirus-confinement/>

« Comment sauver et conserver la mémoire du confinement »,

Éric Deffet dans Le Soir, 24 avril 2020.

- <https://plus.lesoir.be/296686/article/2020-04-24/comment-sauver-et-conserver-la-memoire-du-confinement>

« Archiver la quarantaine pour ne jamais l'oublier »,

Sophie Soukias dans Bruzz, 18 juin 2020.

- <https://www.bruzz.be/fr/culture/culture/archiver-la-quarantaine-pour-ne-jamais-loublier-2020-06-18>

« Le temps du coronavirus archivé »,

Sara Freres, dans Imagine, Demain le monde n° 141, novembre-décembre 2020.

Huit ans et vingt-huit kilomètres plus tard. Des montagnes de papier hors les murs du SPF Finances

■ Romain DURIEUX

Archiviste en charge du projet SATURN-Bruxelles aux Archives de l'État

Au cœur de la Rome antique, parmi les multiples édifices construits aux abords du Forum, se dresse, sur le versant oriental du Capitole, le Templum Saturni. Dédié au protecteur de l'agriculture et de la richesse, il abrite un temps les archives et le trésor public de la République. En 2013, les Archives générales du Royaume y ont puisé l'inspiration pour désigner leur projet de collecte et de valorisation des archives de l'administration des Finances de Belgique – hier « ministère », aujourd'hui « Service public fédéral » Finances : le projet SATURN, acronyme de Selection of Archives and Transfer Under Right conditions.

Objectifs et bilan du projet

Le SPF Finances, un des plus anciens départements du Royaume, est l'un des plus importants clients institutionnels des Archives de l'État en Belgique, tant sa production documentaire est colossale depuis sa création à la fin du XVIII^e siècle, durant la période française. Comme toute autorité publique fédérale, il est tenu de veiller à la bonne gestion de ses archives et au transfert, à ses propres frais et « en bon état, ordonné[e] et accessible »[1], de la documentation de plus de trente ans, tout en laissant le soin aux Archives de l'État de déterminer si des archives peuvent être détruites via la réalisation de tableaux de tri[2]. Cependant, force est de constater que pour les différents services administratifs des Finances, comme pour bien d'autres, la mise en pratique de ces prescriptions est loin d'être évidente. La conservation matérielle adéquate est régulièrement compromise, faute d'espaces adaptés dédiés aux archives. Et les coûts de conservation pour les gestionnaires des bâtiments sont élevés, au vu des espaces de d'opérations de sauvetage.

stockage considérables nécessaires. Les transferts vers les Archives de l'État ne sont pas systématiques et résultent fréquemment. Les classements et l'intégrité des ensembles sont malmenés par les nombreuses réorganisations et opérations de déménagement – par manque de temps, d'expertise et de responsabilisation, mais également par des destructions non contrôlées.



Archives cadastrales du Brabant (Bruxelles).

Pour faire face à ce passif considérable en matière d'archives, seule une approche structurale et collaborative pouvait permettre au SPF de satisfaire à ses obligations légales et aux Archives de l'État d'intégrer correctement la documentation dans ses collections. La modification de la loi sur les archives en 2009 ne fera que renforcer ce constat, en raccourcissant le délai obligatoire du transfert des archives du gouvernement fédéral de cent ans à trente ans. D'autant plus au regard des dynamiques publiques d'incitation à la digitalisation : les services publics doivent « se débarrasser du papier » et mener une politique de

[1] En vertu de la loi sur les archives du 24 juin 1955, modifiée en 2009 (Moniteur belge, 19 mai 2009).

[2] Cfr. les tableaux de tri relatifs au SPF Finances, sur le site web des Archives de l'État, (<http://www.arch.be/index.php?l=fr&m=ressources-en-ligne&r=tableaux-de-tri>), consulté le 1er février

gestion de l'information numérique dans le but « de gagner de la place, de libérer plusieurs kilomètres linéaires tout en favorisant la diffusion et la consultation des archives historiques auprès du public »[3].

Dans le chef des Archives de l'État, les prémices de ce projet sont à retrouver dans le travail de Chantal Vancoppenolle et Michel Trigalet, ainsi que du groupe de travail Finances formé dès 2004, qui, après avoir fait le constat de l'état lacunaire et incohérent des collections des archives Finances, vont mettre au point un plan opérationnel s'organisant autour d'équipes mobiles d'archivage. Ce qui aboutit finalement, en 2012, à un protocole de coopération entre les Archives de l'État et le SPF Finances pour la mise en place d'équipes financées par le SPF pour travailler dans les différents services déconcentrés de cette administration, répartis sur tout le territoire du Royaume. Le projet débute en février 2013, pour une convention de trois ans, renouvelée en 2016 et 2019. Six personnes œuvrent à plein temps, au sein de trois équipes[4], comprenant un archiviste et un collaborateur administratif, réparties sur trois implantations régionales (Gand, Bruxelles et Mons). Ces équipes approchent et inspectent les services, sélectionnent la documentation, organisent les transferts, se chargent des formalités relatives aux

destructions, établissent les bordereaux et finalisent les inventaires. Les huit années d'expérience du projet ont ainsi permis de forger une indéniable expertise, permettant de réels gains d'efficacité et, en général, une meilleure qualité de travail.

De 2013 à 2021, 12 kilomètres d'archives ont été sélectionnées et détruites, tandis que 16 kilomètres ont intégré les dépôts des Archives de l'État, permettant au SPF Finances, entre autres, de développer une meilleure gestion logistique de ses structures (par le désengorgement et l'assainissement des espaces de stockage, pouvant dès lors être réaffectés) et favorisant des gains de productivité pour ses agents qui ont pu se concentrer sur leur core business et non sur l'archivage d'archives mortes. D'autre part, les Archives de l'État ont fait l'acquisition d'une foule de séries d'archives importantes et peuvent les mettre à disposition du public. Mais le défi est de taille, tant pour transférer et conserver correctement ces ensembles d'archives que pour en permettre l'accès de la manière la plus cohérente et compréhensible possible.



Registres des bureaux des hypothèques, conservés à la Rue de la Régence à Bruxelles, avant transfert. Plus de 35 000 registres de ce type ont quitté le bâtiment pour les Archives de l'État en 2019-2020.

[3] Cette déclaration est disponible sur le compte Issuu de la RTBF, si c'est bien de celle-là qu'on parle : https://issuu.com/redactionwebrtbf/docs/accord_de_gouvernement.

[4] Direction du groupe de travail : Chantal Vancoppenolle, Michel Trigalet, Geert Leloup et, à partir de 2018, Marij Preneel. Équipe de Flandre, sous la supervision de Paul Drossens : Pieterjan Lannoy et, depuis 2016, Caroline Staelens. Avec la collaboration de Quinten Van Gorp, Wesley Geysels, Thibaut Matthys, Lien Vanden Herrewegen et, depuis 2021, Thomas Vervaeke. Équipe de Wallonie, sous la supervision de Pierre-Jean Niebes : François Moreau, Nicolas Surdiacourt, Romain Durieux et, depuis 2019, Gauthier Alexis. Avec la collaboration de Jennifer Carton et, depuis 2013, Abdelmjid Assif. Équipe de Bruxelles, sous la supervision de Joachim Derwael, François Antoine, Geert Leloup, puis de Marij Preneel dès 2018 : Valerie Gheysens, Thibaut Matthys et Romain Durieux depuis 2019. Avec la collaboration de Gédéon Boko, Kenzo Lannoo, Matthias Tuybens, Véronique Bavin et, depuis 2021, Phaedra Traweels. Les équipes peuvent également compter sur le soutien précieux de collaborateurs du SPF Finances, Olivier Procureur, depuis 2013, et Didier De Paemelaere, depuis 2018.

Le premier défi pour les archivistes dans cette entreprise est d'ordre logistique. Des transferts de cette envergure sont conditionnés aux restructurations des services sur le terrain et à l'évacuation des bâtiments. Il faut tenir compte, par ailleurs, de l'état matériel des collections et de la faisabilité de traiter les archives contaminées. La réorganisation des besoins et tâches des services entraîne aussi des révisions des délais d'utilité administrative – réévaluant ainsi les masses d'archives sérielles à traiter.

Des ressources documentaires à (re)découvrir

Les Archives de l'État n'ont évidemment pas attendu le projet SATURN pour acquérir et ouvrir à la recherche des archives des services centraux et extérieurs des Finances. Malgré la publication d'instruments d'accès, leur potentiel de recherche[5], pour une large part d'entre elles, reste souvent ignoré, principalement en raison de la technicité de ces ressources documentaires et du faible degré d'accessibilité et de cohérence des fonds. Le projet s'est donc appliqué à recomposer des ensembles homogènes et cohérents, à élaborer des inventaires clairs et systématiques par fusion des versements anciens et récents. Les mécanismes de fonctionnement des séries d'archives, les techniques et stratégies de recherche ont été expliqués dans les introductions aux inventaires.



Registres d'inscription des privilèges et hypothèques (1916)
(Archives de l'Etat à Namur, Bureau des hypothèques de Namur).

[5] Cfr. VANDAELE Dries, HAECK Tom et VANCOPPENOLLE Chantal, « Archieven van registratie en domeinen in het Rijksarchief Beveren: Valorisatie en nieuwe aanpak », *Bibliotheek- & archiefgids*, n° 80, 2004, p. 3-9 ; TRIGALET Michel, VANDEWEYER Luc et PRENEEL Marij, « Cinq années de collecte d'archives du SPF Finances aux Archives de l'État. Nouvelles perspectives pour la recherche », *Actes du huitième Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique. Congrès de Namur (28-31 août 2008)*, vol. I, 2008, p. 248.

Les principaux transferts depuis les services centraux proviennent du « Service d'encadrement Personnel et Organisation », à savoir les archives de la gestion du personnel – qui était à l'origine de la responsabilité de chaque administration[6]. Pour le Secrétariat général, les Douanes et accises, les Contributions directes, entre autres, des milliers de dossiers du personnel, ainsi que des séries relatives à la gestion et à l'organisation, ont été sélectionnés[7] et transférés aux Archives générales du Royaume.

La principale structure concernée par le projet SATURN demeure cependant l'« Administration générale de la Documentation patrimoniale », à savoir la coupole qui comprend, entre autres, les administrations « Mesures & Évaluations » et « Sécurité juridique » – mieux connues sous leur appellation d'hier, à savoir le Cadastre d'une part, et l'Enregistrement et les Hypothèques de l'autre. La dénomination générale reflète parfaitement son activité principale, à savoir la gestion d'une vaste documentation relative au patrimoine (avant tout immobilier) à des fins fiscales, bien entendu : elle est chargée de percevoir les droits d'hypothèque, d'enregistrement et de succession, d'organiser les ventes des biens de l'État, d'exproprier pour cause d'utilité publique et de fixer le revenu cadastral. Ces véritables bases de données de papier constituent une masse phénoménale d'archives, mine d'informations couvrant l'entièreté des XIXe et XXe siècles et qui, pour une large part, conserve une grande force probante et une importance juridique à très long terme. De 1796 jusqu'à nos jours, la documentation des Hypothèques sécurise les transactions immobilières par la publicité foncière, et celle de l'Enregistrement assure une sécurité juridique supplémentaire aux contrats et conventions, et enregistre les déclarations de succession. L'historique des droits réels sur un bien immobilier, des propriétés et propriétaires (personnes morales ou physiques) peut ainsi être

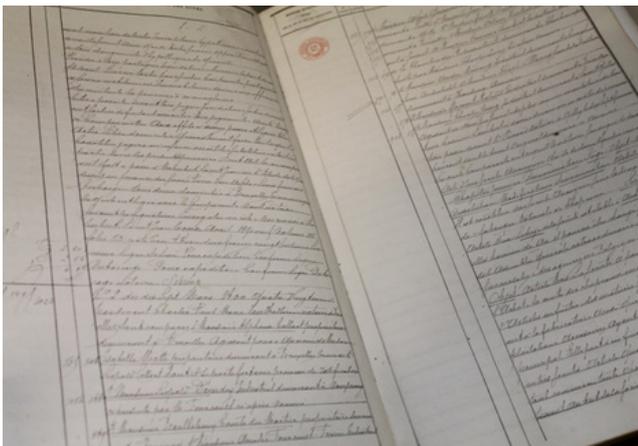
[6] Avant d'être centralisés progressivement jusqu'entre 2011 et 2013, quand tous les services du personnel existants sont regroupés en un seul service central « Personnel & Organisation » (P&O). Cfr. DE FRENNE Liesbeth et LELOUP Geert, *Stafdienst P&O. Federale Overheidsdienst Financiën. Voorbereidend studiedossier van de archiefselectielijst 2013*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2014 (Tableaux de gestion et tableaux de tri, n° 148).

[7] Suivant les critères à retrouver dans DE FRENNE Liesbeth et LELOUP Geert, *Stafdienst P&O. Federale Overheidsdienst Financiën. Archiefselectielijst 2013*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2014 (Tableaux de gestion et tableaux de tri, n° 149).

reconstitué via un système de répertoires, tables et fiches[8].



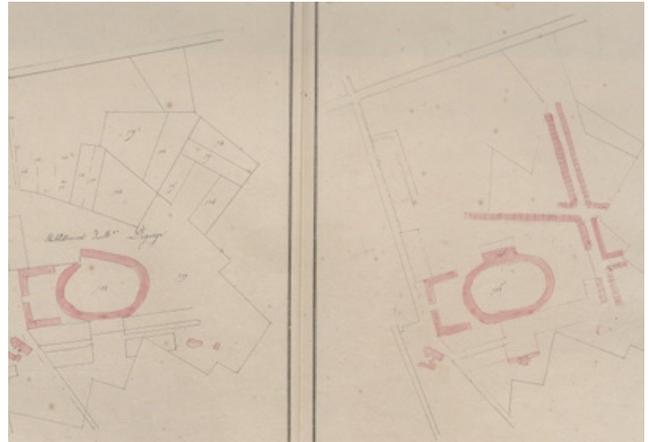
Table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires (Archives de l'État à Bruxelles, Bureau unique des hypothèques de Bruxelles).



Registre de transcription des actes translatifs (Archives de l'État à Bruxelles, Bureau unique des hypothèques de Bruxelles).

Les archives cadastrales, ensuite, sont formées par la tenue de plans et registres des biens immeubles du pays et de leurs propriétaires – en vue de fixer le revenu cadastral des biens. Les trois piliers de la documentation cadastrale (le plan, la matrice cadastrale et le document d'expertise) sont des sources incontournables, tant pour alimenter l'étude des évolutions morphologiques des

territoires que pour permettre l'analyse de l'usage du bâti, des types de construction et fonctions d'occupation, de l'usage de l'espace public, etc. Ou encore, pour des recherches sur l'historicité des sols liées aux problématiques de pollution et d'assainissement[9].



Mise à jour du plan cadastral par le croquis d'arpentage. Ici transformations et implantation de maisons ouvrières en 1836 sur le site du charbonnage Degorge à Hornu (Archives de l'État à Mons, Archives du contrôle du cadastre de Saint-Ghislain, n° 14).

Enfin, l'administration des domaines de l'État génère aussi une production documentaire importante – issue notamment des opérations d'acquisition, expropriation et vente du patrimoine immobilier de l'État et dont il faut souligner la richesse pour l'étude du développement urbain –, entre autres dans les dossiers liés aux grands travaux d'infrastructure (voies de communication, défense nationale, logement social, etc.).

[8] Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours), Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2016 (Jalon de recherche, n° 42).

[9] ANTOINE François et LEFEBVRE Sylvie, « Het archief van de Bodem. Nieuwe, interdisciplinaire toepassing van papieren archieven », Faro. Tijdschrift over cultureel erfgoed, vol. 13, 2020, t. 3, p. 32-36. (https://issuu.com/faronet/docs/faro_2020_13_3_issuu)



Dossier sur l'aménagement du site dit « Filatures Fabelta » à Tubize (1984-1987), après la faillite de l'entreprise (Archives de l'État à Bruxelles, Archives du Comité d'acquisition d'immeubles de Bruxelles, n° 3996).

Guider et valoriser

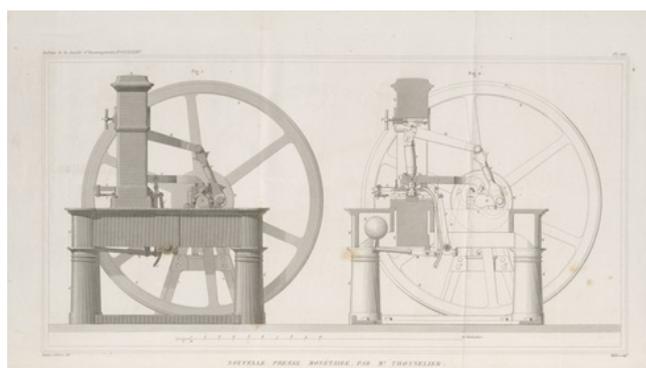
Le second grand défi pour les Archives de l'État est de travailler à rendre accessibles efficacement ces massifs documentaires, tant pour le chercheur en histoire que pour le citoyen passionné. Face aux contraintes d'accessibilité, il convient de fournir les outils et techniques nécessaires pour exploiter les multiples séries d'archives, en tenant compte des lacunes et manques des collections[10].

Ainsi d'autres projets connexes sont mis en place pour baliser les recherches, entre autres dans les méandres des transformations des ressorts de la Documentation patrimoniale. La base de données DAPHNIS[11] – en cours d'élaboration – facilitera les recherches au sein des fonds d'archives en proposant un moteur de recherche décomposant l'évolution des ressorts fiscaux. Par ailleurs, d'importantes séries sont désormais accessibles en ligne, comme les 85 000 scans des plans primitifs du cadastre (1808-1844) consultables sur le site web des Archives de l'État et sur le site

[10] C'est, entre autres, l'objectif de réguler ateliers mis en place à la suite de l'exposition et de la publication : DRUEZ Laurence, Chaque maison a son histoire. Guide des sources relatives au patrimoine immobilier privé, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2016 (Les dossiers de l'IPW, n° 19).

[11] Projet DAPHNIS sur le site web des Archives de l'État (<http://www.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=daphnis-base-de-donnees-des-ressorts-de-la-documentation-patrimoniale-belge-1796-a-nos-jours>), consulté le 1er février 2021.

Cartesius.be[12]. En outre, le fantastique panel de fonds issus des services centraux est progressivement décrit dans le guide en ligne MONETA[13], qui se veut un outil pratique pour se retrouver dans cette « jungle » de fonds d'archives, en fournissant un aperçu des fonds et en décomposant les possibilités de recherche par compétences des Finances. Ainsi y est présentée la gestion du personnel, au sein des nombreux fonds d'archives conservant les outils des services pour suivre le parcours professionnel des agents, ou les dossiers thématiques se rapportant au recrutement, aux carrières, aux mesures disciplinaires, etc. Ou encore les compétences en matières monétaires – frappe, vérification, normes et circulation de la monnaie.



Dessin de presse monétaire à vapeur (1837) (Archives générales du Royaume, Archives du Secrétariat général du Ministère des Finances).

[12] Présentation vidéo de la mise en ligne des plans primitifs du cadastre par les Archives de l'État (<https://www.youtube.com/watch?v=vwCSfZJKP6w&t=14s>), consulté le 1er février 2021.

[13] Guide en ligne [MONETA] sur le site web des Archives de l'État (<https://search.arch.be/fr/themes/guides/719-moneta>), consulté le 1er février 2021.

Pour en savoir plus

- Projet SATURN sur le site web des Archives de l'État (<http://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=projet-saturn-traitement-des-archives-du-spf-finances>), consulté le 1er février 2021.
- Projet MONETA sur le site web des Archives de l'État (<http://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=projet-moneta-realisation-d-un-guide-des-archives-du-spf-finances>), consulté le 1er février 2021.
- BOURGEOIS Pascale, *Le ministère des finances (1830-1994), t. 3, Aperçu des compétences*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1996 (Miscellanea Archivistica Studia, n° 88).
- DE REU Pieter, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie (1796-2006): Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2011 (Miscellanea Archivistica Studia, n° 198).
- LANNOY Pieterjan et GHEYSENS Valerie, « Het Saturn-project van het Rijksarchief: Drie jaar en tien kilometer verder », *Meta. Tijdschrift voor bibliotheek & archief*, 2017, vol. 4, p. 10-15.
- LELOUP Geert et PRENEEL Marij, « SPF Finances », *Sources pour l'étude de la Belgique contemporaine*, vol. 1, éd. VAN DEN EECKHOUT Patricia et VANTHEMSCHE Guy, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 2017, p. 457-473.

Un patrimoine (à mettre en) commun

Les enjeux de la gestion des archives produites dans le cadre de la colonisation

■ Bérengère Piret et Marie Van Eeckenrode

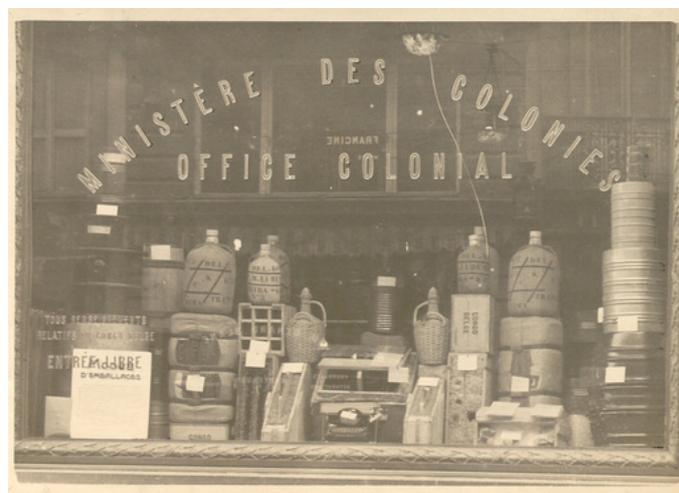
En juillet 2020, le Président de la République française charge Benjamin Stora de dresser un état des lieux des questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie[1]. L'historien remet son rapport six mois plus tard. Dans celui-ci, il formule une trentaine de préconisations, dont la réalisation d'un cadastre des archives relatives à ces questions, conservées tant en France qu'en Algérie ; la restitution à l'Algérie de certaines archives transférées en France en 1962 ainsi que la déclassification de l'ensemble de ce patrimoine documentaire. Enfin, il recommande de poursuivre la collecte de témoignages concernant le phénomène colonial afin de diversifier les traces qui en sont conservées. En Belgique, la commission spéciale « Congo » devrait rendre un rapport préliminaire au mois d'avril 2021. Sans présager des conclusions qui seront les siennes, cette actualité est l'occasion de mettre en exergue les documents relatifs à la colonisation actuellement conservés en Belgique. Rappelons que le cœur de ces archives, ce que l'on a coutume d'appeler les « Archives africaines », est actuellement en cours de transfert du SPF Affaires étrangères vers les Archives de l'État.

1. L'histoire mouvementée des archives relatives à la colonisation belge

Quand on évoque la colonisation belge des territoires burundais, congolais et rwandais, la croyance est répandue selon laquelle le matériau historique permettant de documenter cette histoire est soit détruit soit volontairement caché. Au-delà de l'autodafé des documents de Léopold II, il existe en réalité des millions de dossiers d'archives dont la majorité est ouverte à la consultation.

Les documents les plus emblématiques en sont les archives du Ministère des Colonies et de ses successeurs en droit. Ces archives institutionnelles (3,5 km linéaires) sont accessibles depuis près de soixante ans. Correspondance du ministre des Colonies et du gouvernement général, débats concernant la législation en vigueur au Congo et au

Ruanda-Urundi, documents relatifs au budget ou au recrutement d'agents et fonctionnaires coloniaux, tous ces papiers et bien d'autres sont conservés par le service d'archives du ministère des Colonies avant d'être transférés au « Service des Archives africaines » fondé au sein du ministère des Affaires étrangères en 1962. Mais le cœur des archives coloniales réside dans les archives produites au Congo belge et au Ruanda-Urundi. Ces documents ont principalement été conservés par les institutions productrices elles-mêmes, jusqu'à ce que les autorités locales adoptent une politique archivistique. C'est chose faite en 1957, lorsqu'elles optent pour une réplique du modèle métropolitain avec un dépôt central dans la capitale congolaise et un dépôt par



AGR2, Fonds Bibliothèque du ministère des Colonies, Office colonial (s.d.)

[1] B. Stora, « Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie », 20 janvier 2021, p. 158, [En ligne]. <<https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie>>.

province. Prise peu de temps avant l'indépendance, cette décision ne pourra être pleinement appliquée, de sorte que la conservation du patrimoine archivistique colonial restera fragmentaire.

- **Une décision de principe et un choix politique**

En 1959, pressées par un contexte international favorable aux indépendances, les autorités du Congo belge se penchent sur la question des archives publiques conservées dans la Colonie. Tout comme d'autres puissances coloniales, elles optent pour une distinction entre les « archives de souveraineté » et les « archives de gestion » - partition courante lors de partages liés à des successions étatiques. Les « archives de souveraineté » sont les archives documentant le processus décisionnel, les dossiers politiques et les documents qui constitueraient une forme de prolongement des archives métropolitaines. Celles-ci sont destinées à être expédiées en Métropole. Les « archives de gestion » sont définies comme étant celles liées à la mise en œuvre de ces décisions. Elles sont quant à elles vouées à rester au Congo[2].

C'est dans un secret relatif que se déroule l'« Opération archives » (1959-1960). Celle-ci vise à emporter en Belgique, par mer et par air, un maximum de documents publics. La Belgique s'écarte donc du principe de répartition des archives qui avait été fixé, pour acheminer l'ensemble du patrimoine documentaire vers l'Europe estimant que les archives sont en danger au Congo en raison de la situation politique instable. Le cas du Ruanda-Urundi est différent. À la veille de l'indépendance, la « Mission Neven », du nom de l'archiviste de l'État désigné pour la Colonie, se déroule entre mars et juin 1961, en vue d'organiser le transfert des archives de souveraineté y produites et de microfilmer certains documents laissés sur place. Le contraste entre les deux scénarios est saisissant.

- **Des archives délaissées par les états postcoloniaux**

En Belgique, le Ministère des Affaires africaines (et son principal successeur en droit, le Ministère des Affaires étrangères) ne dispose ni de l'espace ni du personnel suffisant pour accueillir les 6 km linéaires d'archives transférées depuis la Colonie. Aussi, il est conclu que les Archives de l'État assureront leur conservation, mais pas leur gestion ou leur mise en communication (autrement dit, elles prêteront leurs étagères). Il en résulte que ces archives resteront inaccessibles jusqu'en 1997 quand le Ministère des Affaires étrangères investit ses nouveaux locaux. Ces documents y sont confiés au « Service des archives africaines » où ils rejoignent les archives produites par le Ministère des Colonies. Ce déménagement ne sera pas le dernier. À la suite de la révision de la loi sur les archives de 1955, il est mis fin au régime d'exception dont bénéficiait le SPF Affaires étrangères, avec à la clé un versement obligatoire aux Archives de l'État. En 2014, un protocole d'accord est signé entre le SPF Affaires étrangères et cette dernière institution afin d'y verser les archives produites dans le cadre de la colonisation. Le premier transfert a eu lieu en 2018 ; ces opérations devraient se poursuivre encore plusieurs années.

Semblablement à ce qui a été observé pour la Belgique, jusqu'à une date récente, les républiques burundaise, congolaise et rwandaise ont accordé peu d'importance au patrimoine archivistique issu de la colonisation. Les nombreux kilomètres d'archives qui n'ont pas été déplacés par les autorités coloniales y ont été soumis à des conditions de conservation très variables. Il est cependant indéniable que l'extraction des archives produites dans le cadre de la colonisation y a créé un manque en dépit et autour duquel se sont constituées les archives nationales de ces trois pays.

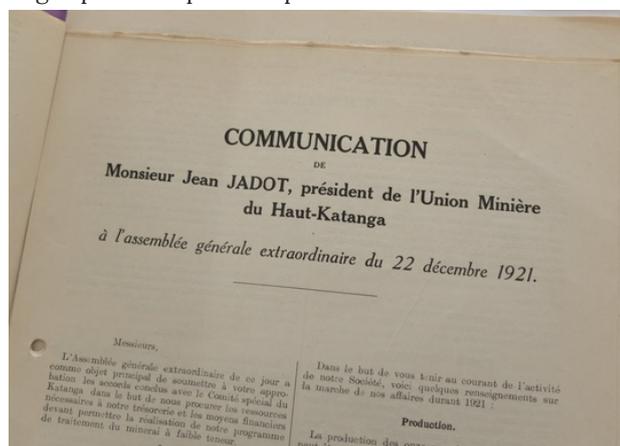
[2] B. Piret, « Reviving the Remains of Colonization - The Belgian Colonial Archives in Brussels », *History in Africa*, vol. 42, juin 2015, pp. 419-431.

plan juridique ni sur le plan historique. Les archives ne sont pas l'émanation d'un territoire, mais bien d'une communauté, aussi temporaire et inégalitaire soit-elle. Les notions de provenance et de respect du contexte de production sont souvent mises en avant pour plaider la « restitution » des archives aux états issus de la décolonisation. Mais les archives coloniales sont celles d'une période et d'un phénomène de domination qui emportent avec eux colonisateurs et colonisés. Autrement dit, elles appartiennent autant aux actuelles républiques du Congo, du Rwanda et du Burundi qu'à la Belgique. Elles sont autant celles des personnes colonisées (et de leurs descendants) que des détenteurs de l'autorité coloniale (et de leurs descendants). L'histoire est partagée, ses traces devraient donc l'être aussi. « Restituer » les archives coloniales aux territoires autrefois colonisés est donc juridiquement erroné et ne ferait qu'inverser la situation actuelle sans la résoudre. Elle créerait à son tour un manque dans l'ancienne Métropole, pas uniquement en raison d'un phénomène d'appropriation de ces archives par la société belge, mais bien parce qu'elles font également partie de son patrimoine. Pour autant, maintenir le statu quo d'une conservation en Belgique revient, dans le chef de l'ancien colonisateur, à prolonger une situation de supériorité directement héritée de la période coloniale. Au lieu de la « restitution », puisque le patrimoine est commun, explorons la piste du « partage ».

3.2. Partager

Le concept de « patrimoine partagé » est reconnu tant par l'UNESCO que par le Conseil international des archives (CIA). Il s'agit là d'un changement de paradigme complet : on s'éloigne de l'impasse juridique de la restitution physique pour une approche qui se veut davantage fondée sur l'égalité et la collaboration entre les intervenants. Récemment, le CIA a créé un groupe de travail consacré à ces questions – l'Expert Group on Shared Archival Heritage – qui a publié les résultats d'un important sondage sur la question des archives déplacées[7]. Le développement des nouvelles technologies ouvre des perspectives prometteuses pour la gestion de ces ensembles particuliers d'archives.

La Belgique, comme d'autres anciennes puissances coloniales, s'est engagée dans la voie du partage numérique des archives coloniales en digitalisant une partie des documents relatifs au Rwanda. Le projet, né d'une demande de collaboration patrimoniale formulée en 2018 par les autorités rwandaises, est financé par l'administration belge de la Coopération au développement. Le coût d'un tel projet est conséquent. Le budget nécessaire doit couvrir la numérisation elle-même, processus ne pouvant être automatisé en raison de la diversité des formats et de l'état des documents, mais aussi la conception d'un portail d'hébergement et de consultation adéquat, des frais de maintenance et de gestion sur la longue durée, etc. On peut dès lors raisonnablement estimer à 45 millions d'euros le coût de la numérisation des 10 km d'archives coloniales publiques conservées en Belgique. Les centres d'archives, déjà exsangues, ne peuvent en aucun cas supporter le coût de ce projet. Le politique doit ici s'engager et poser un geste fort afin que les résolutions et regrets formulés ces dernières années s'incarnent dans de véritables actions. La question du partage numérique ne règle pas non plus la question de la conservation des originaux, qui devra également être prise en main.



AGR2, Fonds de l'Union Minière du Haut Katanga

[7] J. Lowry (éd.), « Disputed Archival Claims. An International Survey 2018/2019 », International Council on Archives, 2020, p. 75.

3.3. Ouvrir les archives

Avant d'envisager un partage, l'établissement d'instruments de recherche accessibles en ligne est certainement le premier jalon à poser vers une décolonisation des archives. Car en matière d'archives relatives à la colonisation, la question de l'accès est au moins aussi cruciale que celle de la conservation (aussi importante et symbolique soit-elle). Il convient dès lors de doter d'inventaires les fonds laissés en jachère et d'adapter les instruments de recherche existants afin qu'ils répondent aux exigences d'une utilisation à distance. Le choix de la langue de rédaction des inventaires est également sensible, tandis que leur formulation doit faire l'objet d'une remise en question. Il est impossible d'expurger totalement les descriptions d'un vocabulaire colonial lié au contexte dans lequel les archives ont été produites, au risque de ne plus pouvoir identifier ce qui est à l'œuvre dans le dossier. L'archiviste peut et doit cependant veiller à ne pas reproduire les logiques de domination et la sémantique violente des documents d'archives qu'il décrit, tout en donnant un écho nouveau aux voix africaines qui s'y reflètent et qui ont été minorées jusqu'à présent.

Préserv'info – le Salon de la gestion et préservation de l'information en Belgique

Depuis de nombreuses années, l'AAFB a le projet d'organiser un salon dédié à la gestion et préservation de l'information en Belgique à l'instar du Salon Documation, qui a lieu à Paris.

L'année 2020 nous a permis d'affiner notre projet et de nous faire accompagner par une entreprise spécialisée dans l'organisation de salons de professionnels, Propulse. Notre salon a désormais un nom, Préserv'info, et également un logo.

Ce salon était programmé initialement pour la fin octobre 2020, mais nous avons été contraints de le reporter au mois de mai 2021 en raison de la crise sanitaire. Malheureusement, la situation n'a pas évolué de manière favorable et le conseil d'administration joue la prudence en reportant à nouveau Préserv'info à 2022.

Pour rappel, l'événement rassemblera des fournisseurs de solutions dans ce domaine,

venus présenter leurs outils et fournir de l'information aux visiteurs sur leurs différents stands. À côté de ces stands, nous proposerons également des ateliers/débats sur des sujets en lien avec cette problématique, animés par des personnalités issues de divers domaines (juridique, institutionnel, archivistique, etc.).

Par ailleurs, depuis décembre 2020, nous organisons des webinaires sur différentes thématiques de la gestion et préservation de l'information. Nous avons imaginé ces webinaires comme un échange, une table ronde entre les participants. Chaque webinaire a été enregistré et mis à disposition sur le site internet de l'AAFB.

Retrouvez toutes les informations sur <https://www.archivistes.be/preservinfo>.

Nous vous tiendrons prochainement au courant de la nouvelle date pour le salon Préserv'info. Restez connecté-es !



Assises des archives en Fédération Wallonie-Bruxelles : quel futur pour la mémoire ?

Depuis de nombreuses années, le secteur des archives est dans l'attente d'un nouveau cadre pour les centres d'archives privées. Alors que la déclaration politique de la Communauté française met à l'ordre du jour de son calendrier la révision du décret « archives privées », l'AAFB et les centres d'archives privées continuent leur mobilisation et leur réflexion pour un nouveau cadre légal.

Depuis novembre 2020, la réflexion est également menée au sein de la Chambre de concertation des Patrimoines culturels avec la création d'un groupe de travail « Archives ». Dans le cadre de cette réflexion, l'AAFB et la Fédération Wallonie-Bruxelles vous propose de participer à une série de rencontres-débats en ligne autour du décret « archives privées », et ce à partir de février 2021.



**ASSISES DES
ARCHIVES EN FWB.
QUEL FUTUR POUR
LA MÉMOIRE?**

Webinaires organisés par la
Direction du Patrimoine culturel
de la FWB et l'Association des
archivistes francophones de
Belgique (AAFB)

Tout au long de ces rencontres, nous allons interroger différents aspects du secteur, notamment la définition des archives, leur valorisation et leur numérisation. Nous allons également nous intéresser à la manière dont les archives privées sont traitées dans les autres pays. Bref, un programme prometteur qui nous permet d'élargir la réflexion sur ce nouveau cadre légal.

Les prochaines rencontres :

- 6 mai : « Les enjeux du numérique »
- 20 mai : « Mutualisation, valorisation, médiation : quelles perspectives ? »
- 9 juin : « Synthèse. Quel futur pour le secteur ? »

L'inscription est obligatoire.

Toutes les informations sur <https://www.archivistes.be/assisearchivesfwb>.

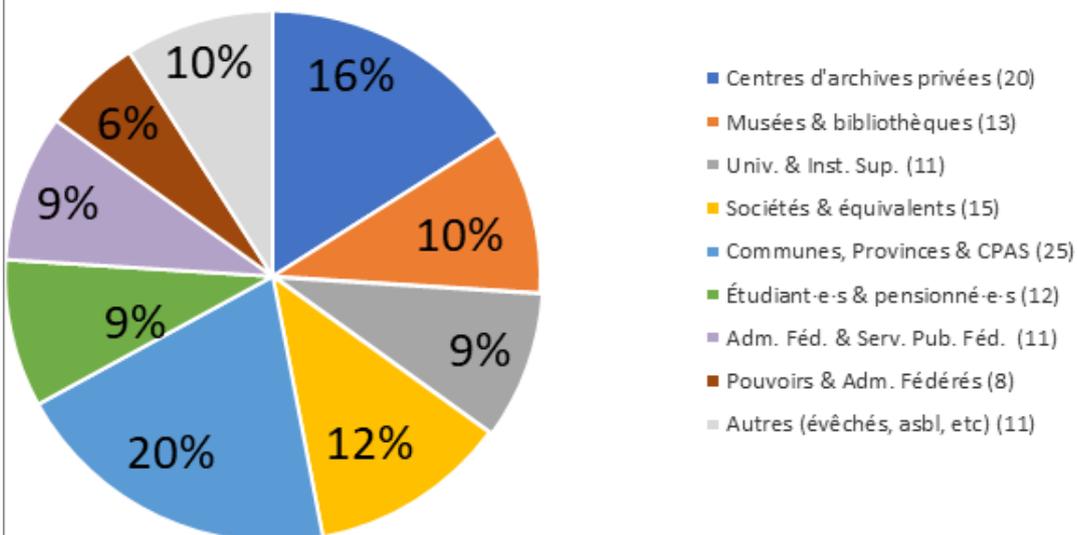
Petit topo sur nos membres en 2020

■ Sarah Lessire

Malgré la crise sanitaire et un programme d'activités réduit, nous sommes heureux de constater qu'encore une fois, le nombre de membres de l'AAFB est en nette **augmentation depuis deux ans**. Effectivement, en 2019, nous avons remarqué une légère augmentation du nombre de membres (112 membres contre 108 membres à la fin 2018). En 2020, nous finissons l'année avec 126 membres. Ce qui représente une hausse de 18 membres depuis 2018.

Nous sommes ravis de voir que nous sommes un réseau professionnel de plus en plus fréquenté. La répartition des membres par secteur ne montre pas de grand changement par rapport à 2019. Cependant, nous remarquons que nous touchons de plus en plus un public d'étudiants.

Répartition des membres en 2020 par secteurs



Assemblée générale de l'AAFB

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le **4 juin à 14h**. Au vu du contexte sanitaire, cette dernière se tiendra en présentiel à Namur mais également en distanciel via les outils de vidéoconférence.

À l'ordre du jour de cette séance : la modification des statuts, **l'élection du nouveau CA** et le bilan de ce mandat. Toutes les informations pratiques vous parviendront prochainement (lieu, horaire, ordre du jour, modalités, etc.). En attendant, réservez la date dans vos agendas !

Focus sur la modification des statuts

À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) en janvier 2020, le conseil d'administration a décidé de procéder à la mise en conformité de ses statuts pour 2021. L'assemblée générale du 4 juin devra voter les modifications des statuts.

Le conseil d'administration s'est fait accompagner par un juriste de l'asbl La Boutique de Gestion et s'est basé sur le modèle qu'elle propose. La présentation générale des statuts a donc été revue entièrement. Certains changements sont obligatoires pour se conformer à la loi et d'autres sont le choix du CA.



Quelques modifications :

1) Changement du siège social (article 2)

Désormais, le CSA permet aux asbl de mentionner uniquement la région de son siège social et plus une adresse exacte. Le CA a décidé de renseigner la Région wallonne. Indiquer uniquement la région permet de ne pas modifier les statuts si un changement du siège devait s'opérer. 2)

2) Ajout d'un nouveau but (article 3)

Initialement, les statuts de l'AAFB mentionnent trois buts, à savoir :

- 1) L'association a pour buts de favoriser les contacts et de développer la collaboration entre ses membres, ainsi que de les soutenir dans l'exercice de leurs activités.
- 2) L'association s'emploie à sensibiliser à la conservation, à l'utilisation et à la valorisation des archives, considérées comme instrument d'administration, comme fondement du droit, comme élément du patrimoine culturel et comme l'une des sources de l'histoire.
- 3) L'association vise à promouvoir la profession d'archiviste.

Le conseil d'administration propose d'ajouter un nouveau but : l'AAFB vise à devenir une fédération d'employeurs pour les structures conservant et valorisant des archives. Cet ajout permettra à l'AAFB de faire une demande d'affiliation à la Cessoc, Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel. Par ailleurs, nous proposons également d'étendre le troisième but en le précisant : « promouvoir les professionnels de la gestion et de la préservation de l'information avec une attention particulière pour les archivistes ».

3) Distinction entre membre adhérent et membre effectif (article 5)

Lors de la journée de formation du CA au CSA, le juriste nous a conseillé de revoir le fonctionnement de l'AAFB et notamment la gestion des membres en ajoutant une distinction entre membre effectif et membre adhérent.

La proposition de modification prévoit donc deux types de membres :

a) **Les membres adhérents** sont les personnes physiques ou morales qui, désirant aider l'association ou participer à ses activités et s'engageant à en respecter les statuts, sont admises en cette qualité par l'organe d'administration statuant à la majorité simple. Les membres adhérents n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale.

b) **Les membres effectifs** sont les personnes physiques ou morales qui, souscrivant aux buts de l'association et étant membres adhérents, désirent prendre une part active dans l'association. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la loi et les présents statuts, notamment le droit de voter lors des assemblées générales.

Les statuts prévoient dès lors les modalités d'adhésion pour chaque type de membre. Cette modification vise à simplifier la gestion de l'association lors des assemblées générales. Il ne faudra plus désormais obtenir les majorités nécessaires en comptant l'ensemble des membres, mais seulement les membres effectifs. Nous espérons en effet que les membres effectifs, conscients de leur rôle, se déplaceront volontiers pour assister aux AG. Les nouveaux membres, parfois peu au fait de ce qu'implique leur adhésion à une asbl, pourront quant à eux commencer comme adhérents et ainsi prendre leurs marques en douceur au sein de l'association.

4) Notion d'administrateur coopté (article 16)

Le CSA permet d'introduire la notion d'administrateur coopté. Dès lors, « en cas de vacance de la place d'un administrateur avant la fin de son mandat, les administrateurs restants peuvent coopter un nouvel administrateur. La première assemblée générale qui suit doit confirmer le mandat de l'administrateur coopté ; en cas de confirmation, l'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur, sauf si l'assemblée générale en décide autrement. S'il n'y a pas de confirmation, le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'issue de l'assemblée générale, sans porter préjudice à la régularité de la composition de l'organe d'administration jusqu'à ce moment. L'assemblée générale peut dès lors nommer un administrateur remplaçant. »

Devenir et être membre de l'AAFB

Que vous soyez archiviste, gestionnaire de l'information, travailleur·se dans une institution privée ou publique, passionné·e par le monde archivistique ou encore étudiant·e, l'Association des archivistes francophones de Belgique est faite pour vous

Créée en 2005, l'AAFB a pour mission de fédérer les représentant·es des différents secteurs du monde de la gestion des archives, de promouvoir le métier d'archiviste et de gestionnaire de l'information et de sensibiliser à la gestion, la préservation et la valorisation de l'information engageante des organisations. Nous proposons diverses activités (formations, journées d'étude, conférences, etc.) afin de rencontrer nos membres, de faire évoluer notre métier et de fédérer les professionnel·les de l'information.

Mais avant tout... l'AAFB est un réseau de personnes passionnées par leur métier. Ce réseau vit par l'implication de chacun·e de ses membres et de ce que collectivement, ils et elles peuvent porter.

ENVIE DE DEVENIR MEMBRE ?

Remplissez le bulletin d'adhésion et renvoyez-le nous à secretaire@archivistes.be

Notre programme de formation

Programme de l'AAFB - 1er Semestre 2021

Mars

EMPREINTE NUMÉRIQUE - 30 MARS (EN LIGNE)

Comment optimiser la gestion de ses données tout en protégeant la planète ? Cette formation vous donnera les outils pour faire le point sur les traces actives ou passives et autres informations qui sont stockées sur le cloud ou les serveurs des GAFAM. Vous serez également en mesure de percevoir dans votre contexte comment mieux consommer l'information numérique et réduire le nombre de données que vous stockez sur les différentes plateformes numériques



Formatrices : Marie-Laurence Dubois (Valorescence) et Florence Gillet (Djunga)

[Plus d'informations](#)

Mai

QUELS OUTILS POUR LA GESTION D'UN CENTRE ET SERVICE D'ARCHIVES ? - 4 MAI (NAMUR) (REPORTÉE AU 26/10)



image : Freepik.com »

Gérer une institution au quotidien demande une planification et l'utilisation d'outils spécifiques. Les services et les centres d'archives n'échappent à la règle. En vue de vous aider dans la gestion quotidienne, l'AAFB vous propose une formation d'une journée afin de découvrir les outils et bonnes pratiques à mettre en place au sein de votre service et centres d'archives.

Formatrice : Camille Vanbersy (CARHOP)

[Plus d'informations](#)

ENQUÊTE ORALE HISTORIQUE - 25 MAI (NAMUR)



L'enquête historique orale est une source intéressante pour les historiens. Cependant, pour donner de bons résultats, l'interview historique requiert une méthodologie bien spécifique ainsi que la mise en place d'une réflexion qui commence bien avant l'interview (choix des témoins, matériel, questionnaires, conventions...) et se prolonge encore bien après (avec notamment la question, cruciale pour les archivistes, de la pérennité de la collecte réalisée).

Formateur/Formatrice : Dawinka Laureys et Lionel Vanvelthem (IHOES)

[Plus d'informations](#)

Juin

LES NORMES ET LE DIGITAL ACT - 3 JUIN (NAMUR)

Vous souhaitez faire le point sur les différentes normes et sur le digital act ?

Formateur/formatrice : Laurence Maroye et Florian Delabie

[Plus d'informations](#)



image : Freepik.com »

COMMENT RÉUSSIR UN PROJET DE NUMÉRISATION ? - LES 15, 21 ET 29 JUIN (EN LIGNE ET NAMUR)

L'objectif de cette formation est de donner aux participants les bases nécessaires pour assurer le succès de leurs projets de dématérialisation. Y seront abordés les différents aspects : techniques, juridiques, organisationnels. Les participants seront ainsi à même de pouvoir rédiger un cahier des charges, choisir un prestataire externe, mettre en place une chaîne de numérisation en interne si besoin.

Formatrice : Florence Gillet

[Plus d'informations](#)

données
formation enjeux projet
Numérisation
préservation conservation

RESPONSABILITÉS

Éditeur responsable : Marie-Laurence Dubois. Coordination : Sarah Lessire
Comité de relecture : Nicolas Delpierre et Lionel Vanvelthem
Mise en page : Sarah Lessire



LinkedIn



Association des Archivistes Francophones de Belgique asbl

Siège social

Rue de l'Hospice, 125
B-7110 Houdeng-Aimeries

Siège administratif

Rue Nanon, 98
B-5000 Namur

Numéro d'entreprise BE 0885.806.671
RPM Hainaut (div. Mons)
Belfius : BE10068246261304

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

